

ÉTUDE DES CRÉDITS 2005-2006

DEMANDE

DE

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS



SÛRETÉ DU QUÉBEC

ÉTUDE DES CRÉDITS 2005-2006

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUE	STIONS **	Page
13.	LA LISTE DES DIRIGEANTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, LA DIRECTION DONT ILS ONT LA RESPONSABILITÉ ET LEUR RÉMUNÉRATION RESPECTIVE POUR LA PÉRIODE 2004-2005 AINSI QUE LES AUGMENTATIONS OU BONIS REÇUS.	1
14.	LA LISTE DES DÉPENSES DE LA DIRECTION «SURVEILLANCE DU TERRITOIRE» POUR LA PÉRIODE 2004-2005 ET LE BUDGET POUR LA PROCHAINE ANNÉE.	2
15.	LA LISTE DES DÉPENSES DE LA DIRECTION «ADMINISTRATION» POUR LA PÉRIODE 2004-2005 ET LE BUDGET POUR LA PROCHAINE ANNÉE.	3
16.	LA LISTE DES DÉPENSES DE LA DIRECTION «ENQUÊTES CRIMINELLES» POUR LA PÉRIODE 2004-2005 ET LE BUDGET POUR LA PROCHAINE ANNÉE.	4
17.	LA LISTE DES DÉPENSES DE LA DIRECTION «DÉVELOPPEMENT ET AFFAIRES INSTITUTIONNELLES» POUR LA PÉRIODE 2004-2005 ET LE BUDGET POUR LA PROCHAINE ANNÉE.	5
18.	LA LISTE DES DÉPENSES EFFECTUÉES DANS LE CADRE DU REGISTRE DES ARMES À FEU POUR LES PÉRIODES 2003-2004 ET 2004-2005, ET PRÉVISIONS POUR 2005-2006.	6
19.	LE NOMBRE DE VÉHICULES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC RÉPARTIS PAR CATÉGORIE (AUTOMOBILES, CAMIONS, MINIBUS, MOTOCYCLETTES, HÉLICOPTÈRES, MOTONEIGES) ET PAR DISTRICT AU 31 MARS 2005.	7
20.	L'INVESTISSEMENT POUR LA PÉRIODE 2004-2005 EN VÉHICULES, PAR CATÉGORIE (AUTOMOBILES, CAMIONS, MINIBUS, MOTOCYCLETTES, HÉLICOPTÈRES, MOTONEIGES) ET PAR DISTRICT ET PRÉVISIONS POUR 2005-2006.	8
21.	L'INVESTISSEMENT POUR LA PÉRIODE 2004-2005 EN ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS, PAR CATÉGORIE ET PAR DISTRICT, ET PRÉVISIONS POUR 2005- 2006.	10
22.	LISTE DES MRC ET MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, COPIE DES CONTRATS ET MONTANTS FACTURÉS À CHACUNE D'ELLE POUR 2004-2005 ET PRÉVISIONS POUR 2005-2006.	11
23.	LE NOMBRE D'EFFECTIFS (POLICIERS/CIVILS) AU 31 MARS 2005, RÉPARTIS PAR DISTRICT ET PAR QUART DE TRAVAIL.	12
24.	LE NOMBRE D'EFFECTIFS AFFECTÉS AUX PATROUILLES AUTOROUTIÈRES.	13
25.	LA RÉPARTITION PAR CATÉGORIE (DIRECTEURS, INSPECTEURS, CAPITAINES, ETC., POUR POLICIERS ET CADRES, PROFESSIONNELS, TECHNICIENS, ETC., POUR LES CIVILS) AU 31 MARS 2005.	14
26.	LES PRINCIPALES ATTRIBUTIONS DU PERSONNEL POLICIER (PATROUILLE, ENQUÊTE, SOUTIEN OPÉRATIONNEL, ADMINISTRATIF OU GESTION) AU 31 MARS 2005.	15
27.	LA RÉPARTITION DÉTAILLÉE DES INTERVENTIONS EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE (CONSTATS D'INFRACTION [PROVINCIAUX/MUNICIPAUX], VÉRIFICATION TECHNIQUE, CAPACITÉS AFFAIBLIES, CONDUITE DANGEREUSE, ETC.) POUR LA PÉRIODE 2004-2005.	16

PUBLIOTHEQUE

- 1 JUIN 2005

POSEMBLET NATIONALE

<u>QU</u>	<u>ESTIONS</u>	Page
28.	LE NOMBRE ET LA NATURE DES CONSTATS D'INFRACTION ÉMIS PAR LES POLICIERS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2004 : A) SUR LES ROUTES ENTRETENUES PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ; B) SUR LES ROUTES ENTRETENUES PAR UNE MUNICIPALITÉ.	17
29.	LE NOMBRE D'INTERVENTIONS TECHNIQUES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR SON TERRITOIRE POUR L'ANNÉE 2004.	18
30.	LE NOMBRE D'INTERVENTIONS TECHNIQUES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE DES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2004.	19
31.	LA RÉPARTITION AU 31 MARS 2005 DES MEMBRES DES ESCOUADES RÉGIONALES MIXTES AINSI QUE LE BUDGET <u>ANNUEL</u> ACCORDÉS, PAR LIEUX D'AFFECTATION.	20
32.	LE NOMBRE D'HEURES ET LES COÛTS PAR POSTE DU TEMPS SUPPLÉMENTAIRE EFFECTUÉ À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, EN PRÉCISANT LE TYPE D'ACTIVITÉ AUQUEL EST RELIÉ LE TEMPS SUPPLÉMENTAIRE POUR LA PÉRIODE 2004-2005.	22
33.	LA LISTE DES NOUVEAUX OFFICIERS ET AGENTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET DE CEUX QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE PROMOTION, PAR POSTE, POUR L'ANNÉE 2004-2005 AVEC, DANS LE CAS DES NOUVEAUX AGENTS, LEUR PROFIL DE FORMATION.	23
34.	LA LISTE DES PROCUREURS QUI ONT TRAVAILLÉ SUR DES DOSSIERS DE DÉONTOLOGIE POLICIÈRE POUR LA DÉFENSE DES POLICIERS, LISTE DE CES DOSSIERS ET LEUR CONCLUSION, LA RÉMUNÉRATION DE CES PROCUREURS POUR LA PÉRIODE 2004-2005, AINSI QUE LES AUGMENTATIONS PRÉVUES.	29
35.	ÉVALUATION DES COÛTS ENGENDRÉS PAR LES MOYENS DE PRESSION DES POLICIERS DE LA SQ EN VUE DU RENOUVELLEMENT DE LEUR CONVENTION COLLECTIVE, PAR RÉGION. FOURNIR LA LISTE LA PLUS EXHAUSTIVE DES MOYENS DE PRESSION RECENSÉS.	30
54	LE NOMBRE DE FUGUES RAPPORTÉES ET SOLUTIONNÉES, PAR RÉGION, SUR LE TERRITOIRE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET CELUI DES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE 2004-2005.	32
61.	COPIE DE TOUTE CORRESPONDANCE CONCERNANT LES ESCOUADES RÉGIONALES MIXTES POUR LA PÉRIODE 2004-2005.	33
73.	VENTILATION DES BUDGETS ACCORDÉS POUR LUTTER CONTRE LE TERRORISME, DEPUIS 2001, ET PRÉVISIONS POUR 2005-2006.	34
74	MONTANTS ALLOUÉS À L'ORGANISATION DES JEUX MONDIAUX POLICIERS POMPIERS, AVEC, POUR CHAQUE MONTANT: A) LE DESTINATAIRE DE LA SUBVENTION; B) DATE À LAQUELLE LA SUBVENTION EST ACCORDÉE; C) MONTANT POUR CHAQUE SUBVENTION; D) UTILISATION PRÉVUE	35
75.	COPIE DES RÉSOLUTIONS ENVOYÉES PAR DES CONSEILS MUNICIPAUX CONCERNANT LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE 2004-2005.	36

LISTE DES DIRIGEANTS DE LA SQ, LA DIRECTION DONT ILS ONT LA RESPONSABILITÉ ET LEUR RÉMUNÉRATION RESPECTIVE POUR LA PÉRIODE 2004-2005 AINSI QUE LES AUGMENTATIONS REÇUES OU BONIS REÇUS

DIRIGEANTS EN PLACE	TRAITEMENT ANNUEL \$
M. Normand Proulx, directeur général	165 934
M. Richard Deschesnes, directeur général adjoint à l'Administration	130 874
M. Denis Fiset, directeur général adjoint aux Affaires institutionnelles	124 782
M. Steven Chabot, directeur général adjoint aux Enquêtes criminelles	137 105
M. Régis Falardeau, directeur général adjoint à la Surveillance du territoire	128 494

LISTE DES DÉPENSES DE LA DIRECTION «SURVEILLANCE DU TERRITOIRE» POUR LA PÉRIODE 2004-2005 ET LE BUDGET POUR LA PROCHAINE ANNÉE

Rémunération Direction générale 6 339,0 Surveillance du territoire 387 146,7 Administration 27 447,0 Enquêtes criminelles 66 937,3 Développement et affaires institutionnelles 29 193,3 Total rémunération 517 063,3 Fonctionnement (excluant l'amortissement) 163 965,2 Amortissement des immobilisations 22 644,6		DEPENSES COMPTABILISEES A SYGBEC AU 14 AVRIL 2005 2004-2005 K\$
aires institutionnelles 2 6 6 7 16 16 16	Rémunération	
aires institutionnelles 35	Direction générale	6 339,0
aires institutionnelles 5	Surveillance du territoire	387 146,7
aires institutionnelles 5	Administration	27 447,0
aires institutionnelles	Enquêtes criminelles	66 937,3
	Développement et affaires institutionnelles	29 193,3
	Total rémunération	517 063,3
	Fonctionnement (excluant l'amortissement)	163 965,2
	Amortissement des immobilisations	22 644,6

LISTE DES DÉPENSES DE LA DIRECTION «ADMINISTRATION» POUR LA PÉRIODE 2004-2005 ET LE BUDGET POUR LA PROCHAINE ANNÉE

TIRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME : Sûreté du Québec

CATEGORIES	DEPENSES COMPTABILISEES A SYGBEC AU 14 AVRIL 2005 2004-2005 k\$
Rémunération Direction générale	0,985.9
Surveillance du territoire	387 146,7
Administration	27 447,0
Enquêtes criminelles	8,758
Développement et affaires institutionnelles	29 193,3
Total rémunération	517 063,3
Fonctionnement (excluant l'amortissement)	163 965,2
Amortissement des immobilisations	22 644,6
TOTAL (incluant Fonds des services de police)	<u> 703 673.1</u>

V

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ÉTUDE DES CRÉDITS 2005-2006 RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DES DÉPENSES DE LA DIRECTION «ENQUÊTES CRIMINELLES» POUR LA PÉRIODE 2004-2005 ET LE BUDGET POUR LA PROCHAINE ANNÉE

CATEGORIES	DÉPENSES COMPTABILISÉES À SYGBEC AU 14 AVRIL 2005 2004-2005 K\$
Rémunération	
Direction générale	6 339,0
Surveillance du territoire	387 146,7
Administration	27 447,0
Enquêtes criminelles	66 937,3
Développement et affaires institutionnelles	29 193,3
Total rémunération	517 063,3
Fonctionnement (excluant l'amortissement)	163 965,2
Amortissement des immobilisations	22 644,6
TOTAL (incluant Fonds des services de police)	<u>703 673,1</u>

LISTE DES DÉPENSES DE LA DIRECTION «DÉVELOPPEMENT ET AFFAIRES INSTITUTIONNELLES» POUR LA PÉRIODE 2004-2005 ET LE BUDGET POUR LA PROCHAINE ANNÉE

CATÉGORIES	DEPENSES COMPTABILISEES À SYGBEC AU 14 AVRIL 2005 2004-2005 k\$
Rémunération	
Direction générale	6 339,0
Surveillance du territoire	387 146,7
Administration	27 447,0
Enquêtes criminelles	66 937,3
Développement et affaires institutionnelles	29 193,3
Total rémunération	517 063,3
Fonctionnement (excluant l'amortissement)	163 965,2
Amortissement des immobilisations	22 644,6
TOTAL (incluant Fonds des services de police)	703 673.1

LISTE DES DÉPENSES EFFECTUÉES DANS LE CADRE DU REGISTRE DES ARMES À FEU POUR LES PÉRIODES 2003-2004 ET 2004-2005, ET PRÉVISIONS POUR 2005-2006

TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME :

PRÉVISIONS 2005-2006 Dépenses estimées 4 200 000 773 600 586 400 5 500 000 Dépenses estimées 2004-2005 4 220 000 630 000 5 630 000 780 000 Dépenses réelles \$ Sûreté du Québec 2003-2004 6 155 585 998 228 1 003 864 8 157 677 Opération et administration Rémunération Autres coûts Total

-

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2005-2006 RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

NOMBRE DE VÉHICULES DE LA SQ RÉPARTIS PAR CATÉGORIE (AUTOMOBILES, CAMIONS, MINIBUS, MOTOCYCLETTES, HÉLICOPTÈRES, MOTONEIGES, ETC.) ET PAR DISTRICT AU 31 MARS 2005

# F DISTRICTS						CAT	CATEGORIES					
	Véhicules banalisés	Véhicules identifiés	Fourgonnettes	4 x 4	Minibus	Camions	ttes	Motoneiges	Bateaux	TIIV	Hélicoptères	TOTAL
Quartier général Montréal (incluant SUSE SUSO)	540	44	71	25	68	21	- -	8	10	9	. ဧ	818
Bas Saint-Laurent- Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine	73	23	∞	က	9		8	24	7	26		224
Saguenay - Lac St-Jean	56	45	8	ည	က		4	9	5	10		141
Capitale-Nationale- Chaudière-Appalaches	102	66	13	~	9		7	81	ည	16		271
Mauricie - Centre du Québec	26	100		4	က		Ŋ	4	ဖ	15		248
Estrie	62	99	9	2	4		က	10	2	12		162
Montréal - Laval - Laurentides - Lanaudière	109	108	8	5	က		7	41	Ŋ	4		27.1
Outaouais	55	34	4	က	4	-	က	9	5	10		125
Abitibi-Témiscamingue - Nord- du-Québec	61	48	4	12	3			4	જ	10		157
Côte-Nord	46	4	4	13	9			12	က	∞		136
Montérégie	105	119	ю	2	က		8	8	₹-	12		261
TOTAL	1306	770	125	77	130	22	48	138	29	136	3	2814

INVESTISSEMENT POUR LA PÉRIODE 2004-2005 EN VÉHICULES, PAR CATÉGORIE (AUTOMOBILES, CAMIONS, MINIBUS, MOTOCYCLETTES, HÉLICOPTÈRES, MOTONEIGES, ETC.) ET PAR DISTRICT ET PRÉVISIONS POUR 2005-2006

DISTRICTS	Q.	Vásionico	7.77				CATÉGORIES			*		
		venicules banalisés	venicules identifiés	Fourgonnettes	4×4	Minibus Minivan	Camions	Motocyclettes	Motoneiges	Bateaux		TO HOL
) }		C S S S S S S S S S S S S S S S S S S S		- OTAL
Quartier général Montréal (incluant SUSE – SUSO)	0	1 087 438 \$	551 420 \$	240 890 \$	493 320 \$	236 111 \$	419 990,0 \$	307 200 \$	20 348 \$			3 356 717 ¢
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine	←		413 565 \$	70 761 \$	\$ 680 \$9	23 902 \$			61 044 \$, , ,	
Saguenay – Lac- St-Jean	2		275 710 \$		37 358 \$				20 348 \$		+ 0 0 0	049 309
Capitale-Nationale-Chaudière- Appalaches	က		413 565 \$	70 761 \$	27 731 \$	71 706 \$			20 348 \$		29 896 \$	533 416 \$
Mauricie Centre-du-Québec	4		413 565 \$	70 761 \$	37 358 \$	23 902 \$			20 348 \$	17 424 \$		# 000 000
Estrie	5		413 565 \$	70 761 \$					20 348 \$	}	17 040 ¢	303 303 3
Montréal – Laval – Laurentides- Lanaudière	9		413 565 \$		27 731 \$	23 902 \$			20 348 \$		2	519 622 \$
Outaouais	7		275 710 \$	23 587 \$	27 731 \$	23 902 \$						350 030 \$
Abitibi-Témiscamingue - Nord- du-Québec	∞		275 710 \$	23 587 \$					29 442 \$			
Côte-Nord	თ		275 710 \$	23 587 \$	55 462 \$	23 902 \$			→ !			328 / 39 \$
Montérégie	9		413 565 \$							20 995 \$		378 661 \$
TOTAL		1 087 438 \$	4 135 650 \$	594 695 \$	771 780 \$	427 327 \$	419 990 \$	307 200 \$	212 574 \$	38 419 \$	59 792 \$	000 tot
										• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	410.00	- COO + COO

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ÉTUDE DES CRÉDITS 2005-2006 RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

PRÉVISION INVESTISSEMENT POUR LA PÉRIODE 2005-2006 EN VÉHICULES, PAR CATÉGORIE (AUTOMOBILES, CAMIONS, MINIBUS, MOTOCYCLETTES, HÉLICOPTÈRES, MOTONEIGES, ETC.)
ET PAR DISTRICT

THE STRICE	CZ	1				9	CATEGORIES					
		Véhicules banalisés	Véhicules identifiés l	Fourgonnettes	4×4	Minibus Minivan	Camions A	Motocyclettes	Motoneiges	Bateaux	VTT	TOTAL
	·											
Quartier général Montréal (incluant SUSE – SUSO)	0	1 619 532 \$	536 085 \$	\$ 000 \$88	395 000 \$	\$ 000 069		300 000	286 000 \$	120 000 \$	234 000 \$	5 065 617 \$
Bas- Saint-Laurent-Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine	<u> </u>	340 396 \$	423 225 \$							125 000 \$		888 621 \$
Saguenay – Lac St-Jean	2	113 804 \$	451 440 \$							40 000 \$		605 244 \$
Capitale-Nationale-Chaudière- Appalaches	က	452 168 \$	1 326 105 \$							40 000 \$		1818273\$
Mauricie – Centre du Québec	4	181 680 \$	1 156 815 \$				ž.					1 338 495 \$
Estrie	5	272 012 \$	592 515 \$							40 000 \$		904 527 \$
Montréal – Laval – Laurentides – Lanaudière	9	272 520 \$	1 382 535 \$									1 655 055 \$
Outaouais	7	135 752 \$	282 150 \$									417 902 \$
Abitibi-Témiscamingue - Nord- du-Québec	8	204 136 \$	536 085 \$									740 221 \$
Côte-Nord	6	113 296 \$	423 225 \$							125 000 \$		661 521 \$
Montérégie	9	272 012 \$	1 354 320 \$							250 000 \$		1876332\$
ТОТАГ		3 977 308 \$	8 464 500 \$	885 000 \$	395 000 \$	\$ 000 069	\$ 0	300 000	286 000 \$	740 000 \$	234 000 \$	15 971 808 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2005-2006 RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

INVESTISSEMENT POUR LA PÉRIODE 2004-2005 EN ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS, PAR CATÉGORIE ET PAR DISTRICT, ET PRÉVISIONS POUR 2005-2006 *

TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME : Sûreté du Québec

Catégorie d'équipement (coût unitaire > 1 000 \$)	909	District 1	District 1 District 2 District 3	District 3	District 4	District 5	District 6	District 7	District 8	District 9	District 10	Total
Remorque (chaloupe, VTT, motoneige) panneau message variable (PVM)	94 845											94 845
Machinerie et équipements d'alelier de réparation et d'entretien (station à souder, appareil de moulage, fibroscope,	171 350									5 670		177 020
Mobilier spécialisé, génératrices, armoires et accessoires Lunettes de vision (nocturnes, thermales), amplificateur de	140 304 135 405	2 000					2 185		1 024	2 185		147 698
iunilere et sources portatives Coffre-fort, caissons de sécurité, système d'alarmes Alcootests, cinémomètres, radars, décéléromètre, mesure au laser, analyseur, détection sous-marine	11 468 659 190	1 000		000 9	5 000	1 125	16 000	24 900	2 500	28 500	14 500	11 468 659 190
Télécommunication (téléphone satellite, équipement de détection et d'interception de signaux, GPS, localisation)	136 718							1 200		1 200		136 718
Tentes Équipement de désamorçage d'explosifs Lutte au terrorisme et intervention tactique (tenue anti-bombe,	6 300 61 965 146 098											6 300 61 965
carion a eau) Audio-Visuel (interrogatoire vidéo, caméras vidéo et numérique, système de visualisation, système de sonorisation)	221 894	2 400	2 280	4 984	5 200	1 062		1 493	2 475	10 291	2 280	221 894
Total	1 798 601	5 400	2 280	10 984	10 200	2 187	18 185	27 593	5 999	47 846	16 780	1 798 601

*Prévision 2005-2006 non disponible

Cette liste ne comprend pas les dépenses d'immobilisations reliées au parc automobile et à l'informatique. De nombreuses catégories sont comptabilisées au central (GQG) bien qu'ils servent à l'ensemble du territoire par attribution temporaire : lutte au terrorisme, unités d'urgence, groupe d'intervention, enquêtes criminelles, sécurité routière, télécommunication.

LISTE DES MRC ET MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, COPIE DES CONTRATS ET MONTANTS FACTURÉS À CHACUNE D'ELLE POUR 2004-2005 ET PRÉVISIONS POUR 2005-2006

TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME : Sûreté du Québec

Voir le cahier du ministère de la Sécurité publique.

NOMBRE D'EFFECTIFS (POLICIERS/CIVILS/RÉGULIERS) AU 31 MARS 2005, RÉPARTIS PAR DISTRICT ET PAR QUART DE TRAVAIL

TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME: Sûreté du Québec

Districts	En place au	En place au 31 mars 2005			Répartition	Répartition par quart de travail		
	Civils	Policiers	. Relèvi du lundi	Relève de jour du lundi au vendredi		3 relèves (rotation/jour-soir-nuit)	Nombre moy	Nombre moyen de personnes
			Civils	Policiers	Civils	Policiers	Civils	Pal. releve Policiers
Bas-St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	83	451	09	206	23	245	4	49
Saguenay-Lac-St-Jean	52	276	41	118	7	158	2	31
Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches	106	. 548	83	211	25	337	Ŋ	29
Mauricie-Centre-du-Québec	87	574	99	205	21	369	4	73
Estrie	63	329	48	138	72	191	ю	38
Montréal-Laval-Laurentides-Lanaudière	103	522	72	194	31	328	9	65
Outaouais	45	223	34	118	7	105	2	21
Abitibi-Témiscamingue-Nouveau-Québec	65	319	47	146	18	173	ო	34
Côte-Nord	48	212	40	104	∞	108	~	21
Montérégie	111	629	74	245	37	434	7	98
Grand quartier général	825	1003	780	807	45	196	6	39
Total	1588	5136	1343	2492	245	2644		

2

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ÉTUDE DES CRÉDITS 2005-2006 RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

NOMBRE D'EFFECTIFS AFFECTÉS AUX PATROUILLES AUTOROUTIÈRES

TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME: Sûreté du Québec

430 effectifs policiers sont affectés aux patrouilles autoroutières.

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE (DIRECTEURS, INSPECTEURS, CAPITAINES, ETC., POUR POLICIERS ET CADRES, PROFESSIONNELS, TECHNICIENS, ETC., POUR LES CIVILS) AU 31 MARS 2005

EFFECTIFS POLICIERS RÉGULIERS (en place au 31 mars 2006) Directeur général Directeur général Directeurs généraux adjoints Directeurs généraux adjoints Directeurs généraux adjoints Directeurs généraux adjoints 27 Cadres Inspecteurs Bé Professionnels Techniciens Leutenants Cadres Professionnels Techniciens Leutenants Bé Douvriers Agents et agents auxiliaires 13.86 TOTAL TOTAL				
fenéral 5 chefs 27 chefs 86 204 1 368 gents auxiliaires 3 396 5 136	EFFECTIFS POLICIERS RÉGULIERS (en place au 31 r	nars 2005)	EFFECTIFS CIVILS RÉGULIERS (en place au 31 mars 2005)	ace au 31 mars 2005)
eneraux adjoints 5 -chefs 27 49 86 204 1 368 gents auxiliaires 3396 5 136	Directeur général	_		
chefs 27 49 86 204 1 368 gents auxiliaires 3396 5 136	Directeurs généraux adjoints	5		
86 204 1 368 3 396 5 136	Inspecteurs-chefs	27	Cadres	57
204 1 368 3 396 5 136	Inspecteurs	49	Professionnels	281
204 1 368 3 396 5 136	Capitaines	98	Techniciens	257
1 368 3 396 5 136	Lieutenants	204	Personnel de bureau	964
3 396 5 136		1 368	Ouvriers	- 50
5 136		3 3 9 6		
		5 136	TOTAL	1 588

PRINCIPALES ATTRIBUTIONS DU PERSONNEL POLICIER (PATROUILLE, ENQUÊTE, SOUTIEN OPÉRATIONNEL, ADMINISTRATIF OU GESTION) AU 31 MARS 2005

TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME: Sûreté du Québec

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF POLICIER RÉGULIER (en place au 31 mars 2005)

Direction générale (directeur général, affaires internes, communications, audit et évaluation)	36
Administration (relations professionnelles, dotation policière et civile, ressources financières, ressources matérielles et gestion de carrière)	55
Affaires institutionnelles (permis, technologies, SAGIR, formation et protection de l'État)	146
Enquêtes criminelles (enquêtes nationales, renseignements criminels et soutien aux enquêtes)	873
Surveillance du territoire (patrouilles, enquêtes, mesures d'urgence, soutien à la gendarmerie et police de proximité)	4026

5 136

TOTAL

16

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ÉTUDE DES CRÉDITS 2005-2006 RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

RÉPARTITION DÉTAILLÉE DES INTERVENTIONS EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE (CONSTATS D'INFRACTION [PROVINCIAUX/MUNICIPAUX], VÉRIFICATION TECHNIQUE, CAPACITÉS AFFAIBLIES, CONDUITE DANGEREUSE, ETC.) POUR LA PÉRIODE 2004-2005

TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME: Sûreté du Québec

2005
31 mars
au 31
)04 a
/ril 2(
1 ^{er} a
de du
ériod

Constats d'infractions	
Provinciaux (note 1)	374 929
Municipaux	122 550
Avis de vérification technique	116 292
Avis de vérification mécanique	4 866
Conduite dangereuse	1 087
Capacités affaiblies	9 951
Délits de fuite	8 643
TOTAL	638 318

Note 1 : Le total inclut 3 666 constats dont le Procureur général est le poursuivant et qui sont traités par les cours municipales.

NOMBRE ET NATURE DES CONSTATS D'INFRACTION ÉMIS PAR LES POLICIERS DE LA SQ : A) SUR LES ROUTES ENTRETENUES PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS , B) SUR LES ROUTES ENTRETENUES PAR UNE MUNICIPALITÉ

TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME: Sûreté du Québec

Période du 1er avril 2004 au 31 mars 2005

Constats d'infractions:

Provinciaux: 374 929 (1)

Municipaux: 122 550

TOTAL: 497 479

(1) Incluant 3 666 constats dont le Procureur général est le poursuivant et qui sont traités par les cours municipales.

NOMBRE D'INTERVENTIONS TECHNIQUES DE LA SQ SUR SON TERRITOIRE POUR L'ANNÉE 2004

TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME: Sûreté du Québec

1		2004
•	Polygraphie (dossiers)	151
•	Hypnose (sessions)	37
•	Analyse de déclaration	167
•	Groupe d'intervention	368
•	• Enquêtes – incendies	ND
•	Scènes – incendies	213
•	Scènes de crimes	3 696
•	• Empreintes digitales 23	23 376
•	Laboratoire de photographies (photographies imprimées)	535 405
•	Enquêtes – collisions (rapport)	299
•	Équipes cynophiles	474
•	Techniciens en explosifs (missions)	499
•	Plongeurs (missions)	147
•	Equipe nautique (missions)	N/D
Z	NOTE - Statisticules nour l'année civile 2004	
	Section design d	

NOMBRE D'INTERVENTIONS TECHNIQUES DE LA SQ SUR LE TERRITOIRE DES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2004

TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME: Sûreté du Québec

	2004
Polygraphie (dossiers)	106
Hypnose (sessions)	18
• Analyse de déclaration	103
Groupe d'intervention	28
• Enquêtes – incendies	ΟN
Scènes – incendies	39
Scènes de crimes	1 769
Empreintes digitales	15 561
 Laboratoire de photographies (photographies imprimées de prévenus seulement) 	12 878
Enquêtes – collisions (rapport)	38
• Équipes cynophiles	66
Techniciens en explosifs (missions)	96
Plongeurs (missions)	19
• Équipe nautique (missions)	N/D
NOTE: Statistiques pour l'année civile 2004	

LA RÉPARTITION AU 31 MARS 2005 DES MEMBRES DES ESCOUADES RÉGIONALES MIXTES AINSI QUE LE BUDGET ANNUEL ACCORDÉS, PAR LIEUX D'AFFECTATION

Les escouades régionales mixtes (ERM) regroupent des policiers de différents servi répartition des membres au 31 mars 2005 est la suivante :	oliciers de dif	férents service	s de police municipaux (SPM	ices de police municipaux (SPM et Autochtone), fédéral (GRC) et de la Sûreté du Québec. La
ERM	NOME	RE DE POLIC	NOMBRE DE POLICIERS PARTICIPANTS	SERVICES DE POLICE MUNICIPAUX / AUTOCHTONE
Mauricie	SQ : 4	GRC: 1	SPM : 5	Trois - Rivières
Outaouais	SQ : 4	GRC: 3	SPM : 5	Gatineau et MRC des collines
Québec	SQ : 7	GRC:2	SPM:7	Québec et Lévis
Estrie	SQ : 5	GRC:2	SPM:4	Sherbrooke, Magog et Granby
Saguenay	SQ : 4	GRC:1	SPM : 5	Saguenay
Montréal	SQ : 8	GRC:5	SPM: 16	Montréal, St-Jean sur Richelieu et Longueuil
Rive – Nord	SQ : 8	GRC:1	SPM:6	Laval, St-Jérôme, Deux montagnes, Repentigny et Joliette
UMECOA (Budget alloué ne supporte que les membres SQ)	SQ : 4	GRC: 14	SPM AUTOCHTONE:8	Odanak, Manawan, Oujé-Bougoumou, Uashat-Maliotenam, Kitigan Zibi et Kuujjuarapik

LA RÉPARTITION AU 31 MARS 2005 DES MEMBRES DES ESCOUADES RÉGIONALES MIXTES AINSI QUE LE BUDGET ANNUEL ACCORDÉS, PAR LIEUX D'AFFECTATION

TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME : Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec a obtenu un financement de 10M\$ pour les escouades régionales mixtes provenant du « Plan de renforcement de la lutte au crime organisé » (CT 195339 du 27 septembre 2000). De plus, en août 2004 le Conseil du trésor approuvait (CT 210425) la création de deux nouvelles escouades régionale mixtes (ERM Rive Nord et UMECOA – Unité mixte d'enquête sur le crime organisé autochtone), les crédits budgétaires additionnels approuvés de 2,8M\$ ont été versé en mars 2005 (CT 202152).

Le budget se réparti comme suit :

Mauricie	635 038 \$
Outaouais	611 772 \$
Québec	1 135 320 \$
Estrie	620 424 \$
Saguenay	736 985 \$
Montréal	2 196 603 \$
-Rive – Nord	1 688 274 \$
UMECOA (crédits supportant les membres SQ seulement)	434 124 \$
Coordination	\$ 000 \$
Opérations spéciales / Service de soutien aux escouades	4 331 460 \$
Renseignements criminels	360 000 \$
TOTAL	42 000 000 \$
	12 800 000 \$

SÛRETÉ DU QUÉBEC ÉTUDE DES CRÉDITS 2005-2006 RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE PÉRIODE DU 2004-04-01 AU 2005-03-31

Olicetion .	Nambra d'hamra	e at lee collite a	ar acets distant	ne euraphone		Nombre d'haures et les contre mar notes des formes manufaires et le CO - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -			
	le temps suppplémentaire pour la période 2004-2005.	ementaire pour	la période 2004	.2005.	ra elicelne a la .	og, ell precisalit	ie type a activi	ne auquei est re	<u>a</u>
			OPÉR	OPÉRATIONS RÉGULIÈRES	RES			OPÉRATIONS	TOTAL
	Présence	Détection	Drogues et	Sécurité	Patrouille	Autre travail	Autres	SPÉCIALES	HEURES
DISTRICTS	a la cour 55	30	stupenants 22	rounere 10	preventive 65	policier 50			EFFECTUEES
Bas-St-Laurent-Gaspésie- lles-de-la-Madeleine (district 1)	7 893	14 015	1 403	12.316	1 605	1 036	704	44 000	E4 040
Saguenay, Lac-St-Jean (district 2)	3 165	3 594	1 239	6 412	8	1 285	643	12 684	51 942 29 102
Capitale-Nationale-Chaudière-	;							!	1
Appalaches (district 3)	7 975	12 739	3 325		25	1 244	98	19 775	52 695
Mauricie, Centre-du-Québec (district 4)	8 472		3 227		17 969	2 899	919	22 020	78 408
Estrie (district 5)	3 898	7 311	1 668	12 518	267	1117	203	13 600	40 582
Montréal-Laval-Laurentides-									
Lanaudière (district 6)	12 307	14 210	2 824	4 424	15 370	4 071	1 622	175 738	230 565
Outaouais (district 7)	2 905	4 303	1 243	1 165	3 961	1 666	157	12 175	27 574
Abitibi-Témiscamingue-									
Nord du Québec (district 8)	4 077	10 921	1 318	5 659	921	2 543	611	36 116	62 165
Côte-Nord (district 9)	2 690	6 554	1 226	21 168	- 5e	1 037	946	2 464	36 113
Montérégie (district 10)	10 374	26 445	4 534	4 103	41 004	2 747	1 286	25 248	115 741
10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	63 7EA	445 040	22 007	00 445	0.40	1	1		
S/total - districts	467 69	710011	700 77	82 443	81 255	20 545	7 267	331 803	724 887
							,		
Direction générale	5	0	0	0	0	1 470	0	682	2 154
Administration	0	904	0	0	24	683	1177	0	2 787
Développement et affaires institutionnelles	0	1 766	0	0	24	825	1 015	27 762	31 392
Enquêtes criminelles	7	213	0	0	0	15	0	168 898	169 133
Surveillance du territoire	532	4 012	746	1815	2	4 077	183	55 812	67 242
S/total - GQG	541	968 9	746	1815	111	7 070	2 375	253 154	272 707
TOTAL - S.Q.	64 295	122 708	22 753	84 261	81 366	27 614	9 642	584 957	997 595
%	6,45%	12,29%	2,28%	8,45%	8,16%	2,77%	%26'0	58,63%	100,00%
						- T			

LISTE DES NOUVEAUX OFFICIERS ET AGENTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET DE CEUX QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE PROMOTION, PAR POSTE, POUR L'ANNÉE 2004-2005 AVEC, DANS LE CAS DES NOUVEAUX AGENTS, LEUR PROFIL DE FORMATION

TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME : Sûreté du Québec

Promotions et nouveaux officiers					
Inspecteurs-chefs	6	Cowan, Jean	Charpentier, François	Foley, Freddy	Garneau, Gervais
		Henri, Pierre Tremblay, Alfred	Lafleur, Luc	Latulippe, Jocelyn	Pouliot, Donald
	4	Moreot Moreot		ciling mooning	Oron Cylvoin
	2	Ciaid, waice	Condraville View	Condron Michol	lacation Daniel
		Lioya, Williatii Laberde Denis	Gadul edult, 1 ves Pignette Jasmin	Gendron, Michel	Savmond Sténhane
		Roy, Denis	Segard, Stépane	Stevens, Gregory	
Capitaines	26	April, Jean-Pierre	Audette, Jean	Beaulieu, Mario	Bernard, José
		Côté, Michel J.	DeBonville, Alain	Deslauriers, André	Douville, Camille
		Lafrenière, Gilbert	Lagacé, Réal	Laramée, Marc	Lebel, Alain
		Martel, Charles	Maurizio, Lino	Morneau, Denis	Noël, Louis
		Oligny, Fernand	Pelletier, Michel	Pigeon, Robert	Proulx, Sylvain
		Roux, François	Tancrède, Yves	Tremblay, Richard	Trottier, Réjean
		Vaillancourt, Gaétan	Vadnais, Mario		

24

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ÉTUDE DES CRÉDITS 2005-2006 RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DES NOUVEAUX OFFICIERS ET AGENTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET DE CEUX QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE PROMOTION, PAR POSTE, POUR L'ANNÉE 2004-2005 AVEC, DANS LE CAS DES NOUVEAUX AGENTS, LEUR PROFIL DE FORMATION

		Boisvert, Michel Delisle, Réjean Dussault, Yanick Goulet, André Lamoureux, Gaétan Magny, André Piché, Jacques Therrien, Guy	
		Boisve Delisle Dussa Goulet Lamou Magny Piché,	
14.		Berniqué, Mario Carrier, Serge Duguay, Marcel Gobeil, Robert Joncas, Réjean Lehoux, Jacquelin Phaneuf, Jacques St-Arnault, Jacques	
		Benoit, Éric Bouchard, Pierre Doyon, Michel Gauthier, Richard Guay, Caroline Lefebvre, Yves Ouellette, Mario Rivard, Claude Thibault, Robert	
		Beaudoin, Jean Bossé, Jean Deveault, Jean-François Gagnon, Gaétan Grenier, Mario Lebel, Gilles Mainville, Sylvain Prévost, Guy Therrien, Marc	
		48	5
	Promotions et nouveaux officiers	Lieutenant	15.0

25

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ÉTUDE DES CRÉDITS 2005-2006 RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

LISTE DES NOUVEAUX OFFICIERS ET AGENTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET DE CEUX QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE PROMOTION, PAR POSTE, POUR L'ANNÉE 2004-2005 AVEC, DANS LE CAS DES NOUVEAUX AGENTS, LEUR PROFIL DE FORMATION

Promotions et nouveaux sous-officiers			
Sergents	163	Voir annexe 1	
Nouveaux policiers			
Embauche d'auxiliaires : Intégration policiers municipaux :	194 0		
TOTAL	194		
Profil de formation académique pour les auxiliaires: Niveau universitaire : A7 Niveau collégial :	ıxiliaires: 47 147		

LISTE DES MEMBRES PROMUS SERGENT Du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005

NOM	PRÉNOM	MATRICULE	DATE D'AFFECTATION	CR
Allaire	Jacques	8669	18-oct-04	8070
Ally	Lyne	8741	03-mai-04	8621
Arcand	Sylvie	10232	09-janv-05	8664
Arsenault	Paul	8410	25-févr-05	8062
Aubry	André	7952	14-févr-05	7641
Ayotte	Richard	10508	05-nov-04	8821
Barbeau	Christian	11117	30-janv-05	8665
Barrette	Claude	9294	09-juil-04	8821
Beaulieu	Denis	9914	26-avr-04	8262
Bégin	Steeve	9479	27-août-04	8390
Bélanger	Sylvain	7761	15-nov-04	7571
Belletête	Jasmin	9667	11-juil-04	8762
Belley	Patrick	8949	26-août-04	8067
Benoit	Stéphane	11652	18-févr-05	8021
Bérard	Daniel	10727	04-mars-05	7494
Bernier	Réjean	8069	01-nov-04	8363
Bernier Bortrond	Denis	9225	09-mai-04	8178
Bertrand	Isabelle	9130	10-janv-05	8513
Bilodeau	Eric	9634	12-juil-04	7588
Boily	Normand	7634	19-avr-04	8321
Boldus	Denis	7129	04-oct-04	7642
Bolduc	Chantal	11338	26-nov-04	7533
Bouchard	Gilles	8311	14-janv-05	8061
Bouchard Brownt	Gérard	10914	18-févr-05	8021
Brevet Brunelle	Thierry Cédrick	7713	01-oct-04	8621
	Michel	9880 7848	01-avr-04 22-avr-04	8021 8564
Campbell	Jean-François	9422	12-avr-04	8077
Campeau Capistran	Carl	10399	16-avr-04	8394
Carignan	Christian	11434	13-févr-05	8166
Carlos	Richard	9439	13-août-04	8868
Caron	Jean-Guy	9455	17-mai-04	8766
Caron	Éric	9786	20-août-04	8169
Champagne	Martin	8345	02-mai-04	8071
Charbonneau	Paul	10592	11-févr-05	8969
Chartrand	Richard	9387	23-janv-05	8721
Chartré	André	8547	05-juil-04	8821
Claveau	Éric	10562	26-avr-04	8961
Cliche	Maryse	7679	27-sept-04	7564
Cloutier	Mario	7674	07-août-04	8840
Courtemanche	Pascal	10636	03-mai-04	8563
Cyr	Jean-Pierre	10085	26-avr-04	8172
) Dargis	Gilles	6773	08-juin-04	8659
Dion	Mario	9298	26-avr-04	8264
Dionne	Patrick	10010	27-août-04	8961
Dubuc	Dany	9772	01-août-04	8471
Dufour	Pierre	10293	12-sept-04	8264
Dulude	Shawn	10189	27-août-04	8065
Duperré	Maxime	9877	15-mai-04	8265
Dupont	Denis	8603	23-avr-04	8565
Dupras	Guillaume	11152	22-sept-04	8961
Durocher	Marc	8865	14-juin-04	8073
Dussault	Jean-François	9269	10-janv-05	8966
mard Garcia	Éric	10987	28-févr-05	7494
Fillion	Bernard	10206	01-nov-04	8121
ontaine	Gabriel	7826	16-janv-05	8463
orget	Josée	8990	03-mai-04	8621
Fortier	Robert	7784	27-sept-04	8621
Fortin	Stéphane	9733	07-févr-05	7497
ournier	Mario	10880	17-mai-04	8673
Gagnon	Eugène	7182	20-août-04	8390

LISTE DES MEMBRES PROMUS SERGENT Du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005

NOM	PRÉNOM	MATRICULE	DATE D'AFFECTATION	CR
Gagnon	Eric	9675	19-avr-04	8169
Gagnon	Nathan	9821	27-févr-05	8767
Germain	Christian	9284	29-août-04	8565
Gervais	Richard	10623	15-avr-04	8262
Girard	Caroline	9301	04-févr-05	7494
Goupil	Lysa-Anne	8909	28-juin-04	7555
Grenier	Jean-François	10266	14-févr-05	7497
Guillemette	Claude	7577	15-févr-05	7526
Hudon	Yves	8305	28-nov-04	8171
Joncas	Pascal	9720	20-août-04	8169
Joncas	David	10314	27-août-04	8065
Jubinville	Marc	8327	03-oct-04	8570
Karneyeff-Bisson	Daniel	11223	18-mars-05	7550
Labrecque	Martin	10670	30-juin-04	8394
Lamontagne	Stéphane	8762	07-oct-04	8071
Landry	Jean	8744	20-août-04	8067
Landry	Martin	8842	12-juil-04	7588
Landry	Nicolas	11192	04-mars-05	7494
Lapointe	Bernard	8526	12-avr-04	7571
Lapointe	Jacques	10068	26-avr-04	8265
Laporte	Jean-Luc	7557	17-oct-04	8077
Laurin	Jean-François	9081	01-sept-04	8563
Lavallée	Patrick	9691	19-avr-04	8021
Lavoie	Hugues	11683	27-août-04	8961
Le Bel	Claude	8535	19-nov-04	8461
Lebeau	Isabelle	9280	08-oct-04	8693
Leclerc	Marco	8706	05-avr-04	8363
Lemelin	Yvan	6781	31-mai-04	8065
Lemieux	Stéphane	9255	01-avr-04	8461
Lepage	Pierre	8323	25-mars-05	8121
Lessard	Martin	9842	14-nov-04	8169
Levesque	Julien	10349	30-janv-05	8693
Massicotte	Sylvain	8225	21-oct-04	8466
Medeiros	Carlos	9128	17-mai-04	8673
Meloche	Denis	9452	17-mai-04	8762
Michaud	Maurice	6538	19-avr-04	8374
Mitchell	Bryan	9219	22-avr-04	8563
Montpetit	Stéphane	7586	27-mars-05	8571
Morin	Robert	10611	03-mai-04	8565
Morissette	Isabel	9840	01-sept-04	8465
Morneau	Yohan	9407	12-déc-04	7590 7642
Nadeau	Pierre	8255	07-févr-05	7642
Nault	Sylvain	7330	25-juil-04	8176
Okopien	Kévin	9475	12-juil-04	7555 8562
Duimette	Michel	8995	03-mai-04	8562
Paquet	Stéphane	9025	25-mars-05	8121 8466
Parent	Mario	7855	13-févr-05	8621
Parent	Serge Jr	8120 6729	17-janv-05 17-mai-04	8669
Paulhus Pelletier	Robert Carl	7562	09-sept-04	7464
.,,	Densourigna	9207	20-août-04	8374
Phouttama Pilote	Nicolas	9337	27-août-04	8067
Pinard	Alexandre	10269	27-aout-04 20-août-04	8961
	Alain	7813	28-mars-05	7494
Pinsonneault	Christian	8768	01-déc-04	8665
Rourde Poulin	Nicolas	9624	31-août-04	8673
Pratte	Yannick	11154	26-nov-04	7533
raπe Prémont	Martin	8989	27-mai-04	8331
Prévost	Louise	9036	23-janv-05	8913
		9619	03-mai-04	8864
Pronovost	Dominique	7930	03-mai-04 03-mai-04	8421
Rhainds Richard	Jeannot Martin	9158	27-août-04	8063

LISTE DES MEMBRES PROMUS SERGENT Du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005

NOM	PRÉNOM	MATRICULE	DATE D'AFFECTATION	CR
Richard	Daniel	9644	03-mai-04	8065
Richard	Guilaine	11577	14-févr-05	7497
Rivard	Alain	9966	26-avr-04	8262
Robert	Marc	9471	01-sept-04	8065
Rodrigue	Vincent	10444	07-févr-05	7497
Roussel	Éric	10407	20-sept-04	8121
Roy	Claude	7112	16-juil-04	7555
Roy	Dominic	9587	21-févr-05	8129
Roy	Martin	9752	07-févr-05	7497
Salois	Denis	7885	06-déc-04	7531
Saucier	Marc-André	8017	17-janv-05	8566
Saulter	Stéphane	10134	22-avr-04	8861
Séguin	Benoît	8333	16-août-04	8077
Simard	Luc	8073	20-août-04	8265
Simard	Christian	10524	05-nov-04	7636
Simoneau	Sylvie	8930	03-mai-04	8866
Sirois	Mathieu	10284	31-janv-05	7494
Soucy	Bruno	9780	01-sept-04	7588
St-Amand	Denis	9438	01-févr-05	7531
Stankunas	Éric	8161	15-févr-05	8393
St-Pierre	Stéphane	7676	13-févr-05	8465
Tanguay	Marc	7773	14-févr-05	8864
Tanguay	Eric	9775	10-sept-04	8077
Tardif	Nathalie	9064	03-mai-04	8061
Therrien	Denis	8452	27-mars-05	8366
Tremblay	Pierre	6364	21-janv-05	7110
Tremblay	Sylvain	7452	12-juil-04	8821
Tremblay	Michel	8960	17-janv-05	8568
Tremblay	Patrick	9639	03-mars-05	8075
Tremblay	Bernard	9795	06-oct-04	8264
Turcotte	Mario	8727	10-sept-04	8563
Turcotte	Pascal	9259	10-sept-04	8390
√aillant	Marc	9399	17-janv-05	8721
/allières	Gilles	9453	17-mai-04	8762
/endette	Stéphane	9996	10-sept-04	8871
/ezeau	Guillaume	10226	21-nov-04	8664
Vézina	Jacques	7153	07-oct-04	7150
/iens	Stéphane	10615	04-mars-05	7494
/oyer	Jonathan	10694	20-oct-04	8766

LISTE DES PROCUREURS QUI ONT TRAVAILLÉ SUR DES DOSSIERS DE DÉONTOLOGIE POLICIÈRE POUR LA DÉFENSE DES POLICIERS, LISTE DE CES DOSSIERS ET LEUR ISSUE, LA RÉMUNÉRATION DE CES PROCUREURS POUR LA PÉRIODE 2004-2005 AINSI QUE LES AUGMENTATIONS PRÉVUES

RÉMUNÉRATION COMPTABILISÉE DU 1 ^{er} AVRIL 2004 au 31 MARS 2005 (\$)	5 755	368 584	5 236	2 175	458	3 090	36 240	2 159	3 683	9 7 7 7 6		14 378	9 361	7 147	9 533	6 465	7 0 7 7
NOM DE L'AVOCAT OU DE LA FIRME	Cain, Lamarre, Casgrain	Castiglio et associés	Fabien, Daniel	LaHaye, Gérald	Mageau, Claude	Phillion, Leblanc, Beaudry	Schneider & Gaggino	Trudel, Nadeau & Ass.	Vauclair, Martin	Walsh, Thomas	Affaire Matticks :	Fabien, Daniel	Fleury, Michel	Schneider & Gaggino	Selig, Gordon M.	Soulières, Gérald	Variation Variation

ÉVALUATION DES CÔUTS ENGENDRÉS PAR LES MOYENS DE PRESSION DES POLICIERS DE LA SQ EN VUE DU RENOUVELLEMENT DE LEUR CONVENTION COLLECTIVE, PAR RÉGION. FOURNIR LA LISTE LA PLUS EXHAUSTIVE DES MOYENS DE PRESSION RECENCÉS.

DATE	2002-03	2002-02	2002-02	2005-02	2005-02-02	2005-02-02	20-20-02	2002-02-02	2003-02-02	2002 25 25	20-22-02	2002 02 01	2005 02 00	2005 02 10	2005 02 10	2005 52 15	2005.02.10	2005-02-10	2005-02-11	SO-50-5002
MOYENS DE PRESSION	1) Aucune formule maison ne sera complétée;	2) Les formules 518 et 519 ne seront pas complétées;	3) Les membres n'effectueront pas d'alimentation au système informatique;	4) Le préformat RER ne sera plus complété au début de chaque relève;	5) Le plein d'essence fait pour les véhicules départementaux sera fait en utilisant l'essence de catégorie « super sans plomb » au lieu de « l'ordinaire sans plomb »;	6) Les factures pour essence seront signées « DG Proulx »;	7) Les membres porteront l'épinglette de l'APPQ lorsqu'ils seront au travail;	8) Refus de remplir le registre des appels interurbains;	9) Refus de compléter le rapport mensuel du kilométrage (443-036) lorsqu'un membre syndiqué utilise un véhicule départemental;	10) Aucune participation aux sous-comités;	11) Aucune réaction de rapports d'enquêtes via le rapport progressif;	12) Autocollants « sans contrat depuis juillet 2002, APPQ » sont apposés dans les vitres et aires d'entrée de nos édifices;	13) Échanges des véhicules entre les postes et districts;	14) Mélange des cartes de crédits;	15) Entretien minutieux et lavage quotidien des véhicules;	16) Aucune utilisation des touches RITP dans les véhicules, toujours faire les demandes verbales au CGA;	17) Boycotte des stagiaires en techniques policières sur les postes;	18) Port du jeans pour les enquêteurs;	19) Port d'un brassard de couleur noir avec inscription « contrat échu 2002-06-30 » avec le sigle de l'APPQ;	

ÉTUDE DES CRÉDITS 2005-2006 RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉVALUATION DES CÔUTS ENGENDRÉS PAR LES MOYENS DE PRESSION DES POLICIERS DE LA SQ EN VUE DU RENOUVELLEMENT DE LEUR CONVENTION COLLECTIVE, PAR RÉGION. FOURNIR LA LISTE LA PLUS EXHAUSTIVE DES MOYENS DE PRESSION RECENCÉS.

TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME : Sûreté du Québec

	MOYENS DE PRESSION	DAITE
20)	Pose d'un fanion après l'antenne du véhicule de couleur blanc avec inscription « sans contrat de travail depuis juillet 2002 »;	2005-03-09
21)	Boycotte de toutes les rencontres de gestion;	2005-04-04
22)	Boycotte de toutes les rencontres avec la direction qui ne traite pas de sujets strictement opérationnels;	2005-04-04
23)	Il n'y a plus de signification des constats d'infraction. Ces derniers seront signifiés par la poste. Selon bulletin APPQ « ceci ne veut pas dire de ne pas donner de billets »;	2005-04-04
24)	Faire l'échange des radars avec les autres postes mais ils s'assurent que les diapasons suivent le radar;	2005-04-04
25)	Installation de nouveaux collants dans les vitres arrières de chaque côté;	2005-04-04
26)	Les patrouilleurs porteront des jeans;	2002-05-02
27)	Les patrouilleurs porteront la chemise à manches courtes;	2005-05-02
28)	Tous les membres répondront à l'expéditeur des messages intranet qu'ils reçoivent.	2005-02
Coût	Coûts engendrés par les moyens de pression :	

La non signification des constats d'infraction a débuté le 2005-04-04 et entraîne des coûts supplémentaires pour les municipalités et pour le gouvernement qui doivent encourir des frais de signification par la poste et des frais d'administration afférents à leur traitement et à leur suivi. De plus, il en résultera certainement un manque à gagner en regard des amendes et des frais à percevoir. Il est cependant actuellement prématuré de fournir des évaluations monétaires fiables.

Utilisation du carburant «super sans plomb» : Février et mars 2005 : 65,3 k\$

LE NOMBRE DE FUGUES RAPPORTÉES ET SOLUTIONNÉES, PAR RÉGION, SUR LE TERRITOIRE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET CELUI DES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE 2004-2005

DISTRICTS	DOSSIERS DE DISPARITIONS (INCLUANT LES FUGUES) POUR L'ANNÉE CIVILE 2004 DONT LA SÚRETÉ DU QUÉBEC EST RESPONSABLE TOTAL DES DISPARITIONS DISPARITIONS DISPARITIONS LOCALISÉES	GUES) POUR L'ANNÉE CIVILE 2004 DOI RESPONSABLE DISPARITIONS LOCALISÉES	NT LA SÚRETÉ DU QUÉBEC EST DISPARITIONS NON LOCALISÉES
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	253	251	. 2
Saguenay–Lac-St-Jean	210	206	4
Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches	252	246	9
Mauricie-Centre-du-Québec	487	486	
Estrie	219	218	7
Montréal-Laval-Laurentides-Lanaudière	929	522	14
Outaouais	151	146	Ŋ
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	1158	1156	7
Côte-Nord	331	330	·
Montérégie	1034	1026	ω
TOTAL	4631	4587	44

COPIE DE TOUTE CORRESPONDANCE CONCERNANT LES ESCOUADES RÉGIONALES MIXTES POUR LA PÉRIODE 2004-2005

TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME: Sûreté du Québec

Cette demande concerne des correspondances qui sont de nature opérationnelle ou administrative. Cependant, le facteur commun est que tout échange à l'intérieur de ces escouades, concerne des dossiers qui sont, soit sous enquêtes (Opérations spéciales) ou sous procédures à la Cour criminelle.

À cet effet, nous considérons que les impacts liés à cette divulgation sont majeurs et concernent la sécurité des personnes impliquées, la préservation de preuves ou des restrictions liées à la Loi sur l'accès à l'information. Nous concluons ainsi que ces documents sont de nature confidentielle.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ÉTUDE DES CRÉDITS 2005-2006 RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

VENTILATION DES BUDGETS ACCORDÉS POUR LUTTER CONTRE LE TERRORISME, DEPUIS 2001 ET PRÉVISIONS POUR 2005-2006

TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME : Sûreté du Québec

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2005-2006 RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

MONTANTS ALLOUÉS À L'ORGANISATION DES JEUX MONDIAUX POLICIERS POMPIERS, AVEC POUR CHAQUE MONTANT : A) LE DESTINATAIRE DE LA SUBVENTION; B) LA DATE À LAQUELLE LA SUBVENTION EST ACCORDÉE; C) LE MONTANT POUR CHAQUE SUBVENTION; D) L'UTILISATION PRÉVUE.

TITRE ET NUMÉRO DE L'ÉLÉMENT DE PROGRAMME : Sûreté du Québec

	Utilisation prévue	Financement à l'organisation des Jeux mondiaux policíers pompiers.	
	Montant	200 000 \$	
KAMIME : Surete du Quebec	Date à laquelle la subvention est accordée	Février 2005	
IIIRE EI NUMERO DE L'ELEMENI DE PROGRAMME : Surete du Quebec	Récipiendaire	Commission de la Capitale nationale du Québec pour les Jeux mondiaux policiers pompiers Québec 2005.	

96

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ÉTUDE DES CRÉDITS 2005-2006 RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

COPIE DES RÉSOLUTIONS ENVOYÉES PAR DES CONSEILS MUNICIPAUX CONCERNANT LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE 2004-2005

1			
(,
ŧ			,
177			
Ċ	•)
L			
į			
1			
			2
Ç)
(•
4			Į
4			
٠Ī	J	L	
į		Ĺ	
-	•		ı
L			
1)
ì	1		
ŀ			
:)
3	i		
Ļ	ļ	L	Į
1	1		
i			

Voir documents annexés.

200 D3

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÎLE D'ORLÉANS 3896, chemin Royal Sainte-Famille, île d'Orléans **G0A 3P0**

> Tél.: (418) 829-1011 Tél.: (418) 829-1007 Téléc.: (418) 829-2513

(dede

Extrait du procès-verbal de la session régulière du conseil de la MRC Île d'Orléans, tenue mercredi le 7 avril 2004 à l'endroit ordinaire des sessions, sous la présidence de M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, à laquelle les Maires suivants sont présents et formant quorum. MM. Jacques Grisé, Ste-Pétronille, Yves Coulombe, St-Laurent, Jean-Claude Pouliot, St-Jean, Yoland Dion, St-François, Roger Deblois, St-Pierre.

Également présent : M. Jules Prémont, secrétaire-trésorier.

Résolution #2004-32

Objet: Maires mandatés à négocier l'entente de services de la S.Q.

Attendu que la MRC de l'Île d'Orléans a conclu une entente de 5 ans avec la Sûreté du Québec et le ministère de la Sécurité publique pour la fourniture de services de la Sûreté du Québec (signature en date du 2 juillet 1998);

Attendu qu'une demande a été fait pour prolonger la durée de l'entente initiale signée le 2 juillet 1998 sur une période de dix (10) ans à compter de l'occupation des nouveaux locaux par la Sûreté avec la possibilité de renouveler l'entente pour 2 autres périodes de 5 ans avec préavis ;

Attendu que cette entente a été acceptée et signée par le Ministre le 14 avril 1999;

Attendu que le ministère de la Sécurité publique désire apporté des correctifs aux ententes de services avec les MRC;

En conséquence, il est proposé par M. Yves Coulombe, appuyé par M. Roger Deblois, que MM. Jean-Pierre Turcotte, préfet et Jacques Grisé, préfet-adjoint et président du comité Sécurité publique Île d'Orléans soient les personnes déléguées à négocier l'entente cadre relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec. Proposition adoptée unanimement.

Copie certifiée conforme

Pierre Turcotte, préfet

fules Prémont, secrétaire-trésorier

へつづきたりに



VILLE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON

SERVICE DU GREFFE

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le 13 avril 2004 à 20 heures au lieu habituel des délibérations du conseil sous la présidence de M. le maire, Gérald Lemoyne et à laquelle sont présents :

Mmes les conseillères Anik Racicot Élaine Legault

MM. les conseillers Denis Lemoyne Guy Lafrenière

Sont absents, MM. les conseillers Mario Dion (maladie) et René Rousseau (vacance)

Sont également présents, M. Réal Lavigne agissant à titre de directeur général et greffier et Mme Micheline Laverdière, secrétaire au greffe

RÉSOLUTION 04-04-105 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville signait, avec le Gouvernement du Québec en juin 2000, une entente sur les services de la Sûreté du Québec ;

ATTENDU QUE cette entente est maintenant échue et qu'il y a lieu de signer une nouvelle entente ;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont négocié avec le gouvernement une entente type ;

ATTENDU QUE les parties se sont entendues sur le texte de la nouvelle entente ;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer l'entente mentionnée en titre et ce, pour une période de dix (10) ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Guy Lafrenière, appuyé par Mme la conseillère Élaine Legault et résolu unanimement :

QUE le conseil approuve la nouvelle entente et autorise le maire, M. Gérald Lemoyne et le directeur général et greffier, M. Réal Lavigne, à signer, pour et au nom de la ville de Lebel-sur-Quévillon, l'entente relative à la fourniture de services par la Sûreté du Québec.

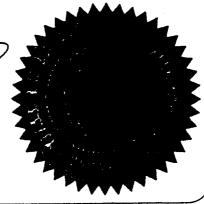
ADOPTÉE

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil de la ville de Lebel-sur-Quévillon tenue le 13 avril 2004

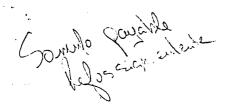
Le directeur général et greffier,

Réal Lavigne, L.LL

/mi



TÉLÉPHONE : (819) 755-4826 TÉLÉCOPIEUR : (819) 755-8124





CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'AMIANTE

EXTRAIT du livre des délibérations de l'assemblée tenue le 14avril 2004 à 19 heures 30.

RÉSOLUTION NUMÉRO CM-2004-04-4175 ENTENTE – SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC de L'Amiante n'est pas satisfait du mode de tanfication, basé uniquement sur la nchesse foncière uniformisée, retenu par le gouvernement du Québec pour facturer les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE l'entente présentement suggérée par le gouvernement du Québec pour les services de la Sûreté du Québec est d'une durée de dix (10) ans et qu'il est hors de question que la MRC de L'Amiante soit, surtout sur une si longue période, liée à une entente dont l'un des éléments importants ne lui convient d'aucune façon;

ATTENDU QUE les ministres successifs responsables de la Sécurité publique ont maintes fois été prévenus par les instances municipales, que la base de tarification basée uniquement sur la richesse foncière uniformisée était totalement inadéquate pour la facturation des services policiers;

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu à unanimement que le Conseil de la MRC de L'Amiante informe le ministre de la Sécurité publique, monsieur Jacques Chagnon, qu'il ne signera pas l'entente avec le gouvernement du Québec pour les services de la Sûreté du Québec.

Adoptée

EXTRAIT certifié conforme à Thetford Mines ce 16 avril 2004

Serge Nadeau, secrétaire-trésorier et directeur général

ev. C

Entente

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE RIVIERE-DU-LOUP

310, rue St-Pierre Rivière-du-Loup, Québec G5R 3V3

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE RIVIERE-DU-LOUP

A une session régulière du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup, tenue le 15 avril 2004, à 20H00, à la salle de conférence de la MRC située au 310, rue Saint-Pierre à Rivière-du-Loup, et à laquelle assistaient les conseillers de comté suivants:

BOURGOIN Lucien, CÔTÉ Raynald-Omer, D'AMOURS Gilles, DELAGE Gilbert, DIONNE Jean-Guy (représentant dûment mandaté), DIONNE Philippe, DUBÉ Raymond, LEBEL Michel, MARTIN Jacques M., MICHAUD Gaétan, MICHAUD Jacques M. et THÉRIAULT Daniel.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Michel Lagacé, maire de Saint-Cyprien.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL RÉSOLUTION NUMÉRO 2004-137-C

13. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

b) <u>« Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC</u> »

Il est proposé par monsieur Gaétan Michaud appuyé par monsieur Jacques M. Martin et unanimement résolu:

QUE le Conseil de la MRC de Rivière-du-Loup accepte « l'entente relative à la fourniture de service de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup »;

(Signé) André Guay, Secrétaire-trésorier

(Signé) Michel Lagacé, Préfet

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce vingt-sixième jour du mois d'avril 2004

André Guay, secrétaire-trésorier

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE RIVIERE-DU-LOUP 310, rue St-Pierre Rivière-du-Loup, Québec G5R 3V3

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE RIVIERE-DU-LOUP

Pour Dutaile

A une session régulière du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup, tenue le 15 avril 2004, à 20H00, à la salle de conférence de la MRC située au 310, rue Saint-Pierre à Rivière-du-Loup, et à laquelle assistaient les conseillers de comté suivants:

BOURGOIN Lucien, CÔTÉ Raynald-Omer, D'AMOURS Gilles, DELAGE Gilbert, DIONNE Jean-Guy (représentant dûment mandaté), DIONNE Philippe, DUBÉ Raymond, LEBEL Michel, MARTIN Jacques M., MICHAUD Gaétan, MICHAUD Jacques M. et THÉRIAULT Daniel.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Michel Lagacé, maire de Saint-Cyprien.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL RÉSOLUTION NUMÉRO 2004-138-C

13. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

c) <u>Négociations par la FQM</u>:

Il est proposé par monsieur Jacques M. Michaud appuyé par monsieur Gilles D'Amours et unanimement résolu :

QUE la MRC de Rivière-du-Loup informe la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Rivière-du-Loup :

- que des négociations ont présentement lieux entre la FQM et le gouvernement concernant la tarification (gel de la contribution des municipalités)
- qu'à cet effet, nous gardons le point relatif aux discussions portant sur la tarification aux municipalités ouvert pour modification ou insertion de nouvelles modalités à l'entente.

((Slané)	André	Guav.	Secrétaire-trésorier	,
٦	(Oigiic)	- Winte	Ouay,	Decieran e-tresorier	Г

(Signé) Michel Lagacé, Préfet

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce yingt-sixième jour du mois d'avril 2004

André Guay, secrétaire-trésorier

. AUR 30 '04 10:35

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MINGAN MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières tenue le vingtième jour du mois d'avril deux mille quatre à dix-neuf heures trente minutes (20-04-2004 à 19 h 30), au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, local de la MRC de Sept-Rivières.

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Ghislain Lévesque, maire de la Ville de Sept-Îles Laurence M. Losier, représentante de la Ville de Port-Cartier

PUBLIC: 2

Monsieur Philippe Gagnon agit comme aménagiste et inspecteur municipal.

Madame Johanne Lorrain agit comme directrice générale et secrétaire-trésorière.

Sous la présidence de monsieur Anthony Detroio, préfet et maire de la Ville de Port-Cartier.

RÉSOLUTION # 2004-04-077

FORMATION D'UN COMITÉ DE NÉGOCIATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES ENTRE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES ET LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2001 les Services policiers des villes de Port-Cartier et Sept-Îles ont intégré le Service de police de la Sûreté du Québec de la MRC de Sept-Rivières;

CONSIDÉRANT QU'une entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec doit être conclue entre la MRC de Sept-Rivières et la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec (bureau du Commandant district Côte-Nord) a transmis un Projet d'entente au préfet de la MRC de Sept-Rivières;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de Sécurité Publique de former un Comité de négociation.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Ghislain Lévesque,

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières forme un Comité de négociation de l'entente composé des personnes suivantes :

- Monsieur Anthony Detroio, préfet de la MRC de Sept-Rivières
- Monsieur Martial Lévesque, président du Comité de Sécurité Publique
- Monsieur Claude Bureau, directeur général de la Ville de Sept-Îles
- Monsieur Pierre St-Onge, greffier de la Ville de Port-Cartier;

QUE le Comité de négociation fasse rapport au Conseil de la MRC de Sept-Rivières dans les trois (3) mois.

QUE copie de cette résolution soit transmise à monsieur Pierre Lamontagne, commandant du District, ainsi qu'à la Ville de Sept-Îles et à la Ville de Port-Cartier."

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME Le 28 avril 2004

Johanne Lorcai

Johanne Lorrain,

Directrice générale et secrétaire-trésorière







EXTRAIT DES MINUTES DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-L'OR, TENUE LE MERCREDI, 21 AVRIL 2004, À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MRC, À VAL-D'OR, À 19 H 30.

Présents:

M. Fernand Carpentier, maire de Malartic;

M. Raymond Bilodeau, maire de Senneterre-paroisse;

M. Michel Lahaie, maire de Belcourt;

M. Yvon Frenette, conseiller délégué de Val-d'Or.

M. Jean-Maurice Matte, maire de Senneterre-ville;

Également présents :

M. Louis Bourget, directeur général et secrétaire-trésorier;

M. Sylvain Létourneau, coordonnateur du service de l'aménagement;

M. Christian Riopel, coordonnateur du service de l'environnement et de la foresterie.

Absent:

M. Fernand Trahan, préfet et maire de Val-d'Or.

Formant quorum sous la présidence de Mme Ginette Noël Gravel, préfète suppléante et mairesse de Rivière-Héva.

RÉSOLUTION # 6257-04-04

Objet : Adoption de l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-l'Or

Il est proposé par M. Yvon Frenette et résolu unanimement de procéder à l'adoption de l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-l'Or et d'autoriser le préfet et le directeur général de la MRC à signer ladite entente.

Adopté



EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME, CE-VINGT-HUITIÈME JOUR D'AVRIL 2004

Louis Bourget, Directeur général et Secrétaire-trésorier

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU «COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE» DE LA MRC DE MANICOUAGAN, tenue le mercredi 21 avril 2004, à 9 h 05, au 1010, rue Mingan, à Baic-Comeau

SONT PRÉSENTS:

Georges-Henri Gagné Préfet et président du comité de sécurité publique Ivo Di Piazza Préfet suppléant et maire de Baie-Comeau M. Mme Carole Deschênes Représentante de la Ville de Baie-Comeau M. Pierre Simard Capitaine, SO Jean Thériault Représentant de la Ville de Baie-Comeau M. Denis Lelièvre Représentant de Baie-Trinité M.

Lieutenant, SQ François Leblanc M.

Jean-Charles Girard Maire de Chute-aux-Outardes M

Michel Lévesque Maire de Franquelin

Personnes ressources:

Mme Patricia Huet

Secrétaire du comité

Property of the second section of the sec	and the state of t
	RESOLUTION-2004-03-
	LES EFFECTURS

CONSIDÉRANT le rapport d'activités relatif à l'année financière 2003-2004, district

Côte-Nord, déposé au comité de sécurité publique de la MRC de

Manicouagan;

CONSIDÉRANT qu'à la lecture dudit rapport et suite aux questions des membres du

comité, les faits suivants sont constatés, à savoir :

A) Les effectifs du poste de Baie-Comeau ne permettent pas de mettre en place le plan de parrainage avec les municipalités lequel faisait partie de la planification stratégique 2001-2004 de la Sûreté du Québec :

L'écart entre les effectifs autorisés et les effectifs en place est de six (6) et le remplacement est prévu à la fin des vacances estivales seulement;

Le temps supplémentaire pour 2003-2004 représente près de 8 000 heures. Actuellement, neuf (9) policiers sont non opérationnels (5 grossesses, 3 situations particulières et un accident de travail) et six (6) sont vacants.

CONSIDÉRANT que les relèves sont comblées par des unités provenant des postes

environnants, des policiers affectés à l'urgence de Québec,

d'agents affectés aux enquêtes;

CONSIDÉRANT que les membres du C.S.P. sont inquiets du suivi des activités

> policières dans la MRC de Manicouagan vu la méconnaissance du territoire et le manque de mise à niveau de la réalité terrain des

unités de remplacement;

CONSIDÉRANT que la santé du personnel en place peut devenir problématique

compte tenu des conditions de travail difficiles dues notamment au

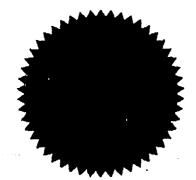
temps supplémentaire.

F:\documents\Secrétariar\Julie\WP61\Reunion\sec-pub\extrait\21 ayril.doc

Il est proposé par monsieur Jean-Charles Girard, secondé par madame Carole Deschênes et unanimement résolu de demander au ministre de la Sécurité Publique, monsieur Jacques Chagnon, de prendre en compte la situation particulière du poste Manicouagan de la Sûreté du Québec à Baie-Comeau et d'y affecter les effectifs policiers permettant d'assurer un service sécuritaire à la population et ce, par l'ajout de policiers auxiliaires supplémentaires le temps que les effectifs permanents soient en place.

Je soussignée, Patricia Huet, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la présente résolution a été adoptée à la réunion tenue le mercredi 21 avril 2004, à laquelle il y avait quorum.

Baie-Comeau, ce 23° jour du mois d'avril deux mille quatre.



COPIE CERTIFIÉE CONFORME:

PATRICIA HUE SECRÉTAIRE



110, boulevard Matagami, C.P. 500, Matagami (Québec) JOY 2A0 Téi. : (819) 739-2030 • Téiéc. : (819) 739-2713 http://www.municipalite.baie-james.qc.ca



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JAMES, TENUE AU CARREFOUR COMMUNAUTAIRE, À VAL-PARADIS, LE JEUDI 22 AVRIL 2004, À 14 H 01, SOUS LA PRÉSIDENCE DE SON MAIRE, M. GÉRALD LEMOYNE ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères

Cécile Philippon

Colombe Fortin

Messieurs les conseillers

Jacques Bérubé Donald Bubar Bertrand Côté Robert Labelle

Conclusion d'une entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la Municipalité de Baie-James, la Ville de Matagami et la Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Baie-James, la Ville de Matagami et la Ville de Lebel-sur-Quévillon souhaitent conclure une entente aux fins d'autoriser la Sûreté du Québec à fournir des services de police sur leurs territoires respectifs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Municipalité de conclure avec la Ville de Matagami, la Ville de Lebel-sur-Quévillon et le ministère de la Sécurité publique une entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner les signataires de ladite entente pour et au nom de la Municipalité.

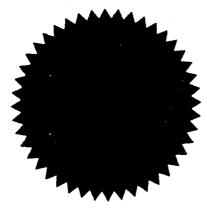
SUR PROPOSITION DE M $^{\rm ME}$ COLOMBE FORTIN, DÛMENT APPUYÉE PAR M. DONALD BURAR, IL EST RÉSOLU :

RÉSOLUTION Nº SS-CM-5119

DE CONCLURE avec la Ville de Matagami, la Ville de Lebel-sur-Quévillon et le ministère de la Sécurité publique une entente concernant la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COPIE CONFORME, ce 9^e jour de juin 2004

Le greffier,

Stéphane Simard, avocat, LL.L., D.D.N.

SS/apb

Centurite

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière de la Municipalité régionale de comté de Pontiac, tenue lundi le 26 avril 2004 à compter de 19 heures à Litchfield, sous la présidence du Préfet, Monsieur Michael McCrank.

Contrat de service entre la Municipalité régionale de comté de Pontiac et la Sûreté du Québec

C.M. 2004-140

Il est proposé par monsieur Gerald Dagg et appuyé par monsieur Paul Ryan d'autoriser monsieur Michael McCrank, préfet, et monsieur Luc Séguin, secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de Pontiac l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Pontiac.

LE VOTE EST APPELÉ,

16 représentants votent «POUR» 2 représentants votent «CONTRE»

Messieurs Raymond Durocher et Gélineau Dionne inscrivent leur dissidence

La résolution portant le numéro de référence C.M. 2004-140 est réputée être adoptée sur division.

Certifié copie conforme à l'original

Donné à Litchfield (Québec) Ce 13 ième jour du mois de mai 2004

Luc Séguin, secrétaire-trésorier

F:\WPPUBLIC\Suivi\2004\Avril 2004\C.M. 2004-140 Contrat de service Sûreté du Québec.doc

En attente d'une copie signée 7004.00.06 f

EXTRAIT DE RÉSOLUTION DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MRC LES PAYS-D'EN-HAUT NO CSP 58-2004

RÉUNION DU 10 mai 2004 (13:30 houres) Bureaux de la MRC Les Pays-d'en-Haut (1014 rue Vallquette, Sainte-Adèle)

Présences

04 05:44

M. Charles Garnier, préfet
M. Marc Vadeboncoeur, maire
M. André Genest, maire
M. Maurice Leclair, maire
M. Michel Plante, maire
M. Georges Filion, maire

M. André Charbonneau M. Daniel Bélair lieutenant

M. Jérôme Cossette, lleutenant Me Yvan Genest, secrétaire-trésorier MRC Les Pays-d'en-Haut Saint-Adolphe-d'Howard Wentworth-Nord

Lac-des-Selze-lles Morin-Heights Saint-Sauveur

Sainte-Marguerite-Estérel

Sûreté du Québec (Saint-Sauveur)

Sûreté du Québec

MRC Les Pays-d'en-Haut

REGLEMENT RELATIF AUX SYSTÈMES D'ALARMES:

À ce sujet, rappel est fait de la recommandation du CSP du 15 septembre dernier à l'effet de modifier le règlement relatif aux fausses alarmes de façon à réclamer pour chaque déplacement 100,00\$ tout en faisant disparaître la période de 12 mois applicable.

Mention est également faite que la Sûreté du Québec songe à mettre sur pied un comité Ad hoc, afin d'en arriver à une réglementation uniforme à la grandeur du Ouébec.

Après un long échange sur cette question, il en ressort que jusqu'à ce qu'une solution soit élaborée pour l'ensemble du Québec, la Sûreté du Québec devra se résoudre à appliquer différentes réglementations existantes ayant trait aux fausses alarmes sur le territoire de la MRC Les Pays-d'en-Haut.

ATTENDU QUE durant l'année 2003 les patrouilleurs de la Sûreté du Québec ont été appelés à intervenir près de 2,000 fois pour des fausses alarmes dans les municipalités du territoire de la MRC Les Pays-d'en-Haut sous leur juridiction;

ATTENDU QU'UNE telle situation handicape grandement les services offerts par la Sûreté du Québec puisque leurs patrouilleurs doivent souvent se déplacer à deux véhicules lors de telles fausses alarmes laissant ainsi une partie de territoire de la MRC à découvert;



ATTENDU QU'IL appert que la Sûreté du Québec entend mettre sur pied un comité provincial pour trouver une solution à pareil problème des fausses alarmes prévalant à la grandeur du Québec;

IL EST PROPOSÉ par M. Marc Vadeboncoeur, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. QUE le comité de la Sécurité publique (CSP) de la MRC Les Pays-d'en-Haut :



a) Demande à la Sûreté du Québec de convoquer au plus tôt semblable comité provincial chargé de trouver une solution au problème du trop grand nombre des fausses alarmes qui handicape sérieusement les services offerts par la Sûreté du Québec dans plusieurs régions du Québec;

@005/008

ארוני זוכת

- b) Informe les autorités de la Sûreté du Québec qu'il est très intéressé à participer aux travaux d'un tel comité;
- c) Charge le secrétaire du CSP de transmettre la présente résolution à :
 - > M. Jacques Chagnon, ministre de la Sécurité publique;
 - M. Jacques P. Dupuis, ministre responsable des Laurentides;
 M. David Whissell, député d'Argenteuil;

 - > M. Claude Cousineau, député de Bertrand;
 - > M. Normand Proulx, directeur général de la S.Q.;
 - > M. Jacques Beaupré, inspecteur chef à la S.Q.;
 - > M. Daniel Bélair, lieutenant au poste de la S.Q. de la MRC Les Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

COPIE CONFORME CERTIFIÉE

ce 12° jour de juillet 2004

ME YVAN GENEST, DIRECTEUR GÉNÉRAL MBC LES PAYS-D'EN-HAUT

1

EXTRAIT DE RÉSOLUTION DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MRC LES PAYS-D'EN-HAUT NO CSP 59-2004

DOM NOT

RÉUNION DU 10 mai 2004 (13:30 houres) Bureaux de la MRC Les Pays-d'en-Haut (1014 rue Valiquette, Salnte-Adèle)

<u>Présences</u>

M. Charles Garnier, préfet
M. Marc Vadeboncoeur, maire
M. André Genest, maire
M. Maurice Leclair, maire
M. Michel Plante, maire
M. Georges Filion, maire
M. André Charbonneau
M. Daniel Bélair lieutenant

M. Jérôme Cossette, lieutenant Me Yvan Genest, secrétaire-trésorier MRC Les Pays-d'en-Haut Saint-Adolphe-d'Howard Wentworth-Nord Lac-des-Seize-İles Morin-Heights Saint-Sauveur Sainte-Marguerite-Estérel

Sûreté du Québec (Saint-Sauveur)

Sûreté du Québec MRC Les Pays-d'en-Haut

MUNICIPALITÉS DE LA MRC LES PAYS-D'EN-HAUT DESSERVIES PAR LA S.Q. : SERVICES DE QUALITÉ

ATTENDU QUE plusieurs municipalités ont fait connaître, par résolution, leur mécontentement concernant le service de police offert par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC Les Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE depuis plusieurs mois les membres du Comité de la sécurité policière réclament une présence policière accrue et conséquemment, un meilleur service de police;

ATTENDU QUE selon le Comité de la sécurité Publique, les effectifs policiers sur le territoire de la MRC Les Pays-d'en-Haut sont nettement insuffisants pour répondre aux besoins de nos citoyens;

ATTENDU QUE lors de la réforme policière, l'on nous avait promis l'instauration d'une relation privilégiée entre le CSP et la Sûreté du Québec de façon à permettre la mise en place d'une police proche du citoyen qui tienne compte des particularités de chacune de nos communautés comme savaient le faire les anciens corps policiers municipaux auparavant;

ATTENDU Qu'au contraire plusieurs demandes répétées du CSP demeurent sans réponse particulièrement en ce qui a trait au maintien des effectifs de la S.Q. au jour le jour;

ATTENDU QUE les demandes répétées du Comité de la sécurité policière faites depuis plusieurs mois sont restées sans réponse;

IL EST PROPOSÉ par M. Georges Filion, maire de Saint-Sauveur et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- 1. QUE le comité de la Sécurité publique (CSP) de la MRC Les Pays-d'en-Haut :
 - a) Demande la tenue d'une rencontre avec le directeur général de la Sûreté du Québec, M. Normand Proulx afin de clarifier la situation et de faire en sorte que les municipalités de la MRC Les Pays-d'en-Haut desservies par la S.Q. obtiennent les services de qualité qu'elles sont en droit d'obtenir.

EXTRAIT DE RÉSOLUTION DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ **PUBLIQUE** DE LA MRC LES PAYS-D'EN-HAUT NO CSP 59-2004

BSM MSP

b) Adresse copie de la présente résolution à :

M. Jacques Chagnon, ministre de la Sécurité publique;
 M. Jacques P. Dupuis, ministre responsable des Laurentides;

➤ M. David Whissell, député d'Argenteuil;

> M. Claude Cousineau, député de Bertrand;

M. Jacques Beaupré, inspecteur chef à la S.Q.;
M. Daniel Bélair, lieutenant au poste de la S.Q. de la MRC Les Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

COPIE CONFORME CERTIFIÉE ce 12º jour de juillet 2004

ME YVANGENEST, DIRECTEUR GÉNÉRAL MRC LES PAYS-D'EN-HAUT

1

EXTRAIT DE RÉSOLUTION DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MRC LES PAYS-D'EN-HAUT NO CSP 60-2004

RÉUNION DU 10 mai 2004 (13:30 heures) Bureaux de la MRC Les Pays-d'en-Haut (1014 rue Valiquette, Sainte-Adèle)

Présences

M. Charles Garnier, préfet
M. Marc Vadeboncoeur, maire
M. André Genest, maire
M. Maurice Leclair, maire
M. Michel Plante, maire
M. Georges Fllion, maire
M. André Charbonneau
M. Daniel Bélair lieutenant
M. Jérôme Cossette, lieutenant
Me Yvan Genest, secrétaire-trésorier

MRC Les Pays-d'en-Haut Saint-Adolphe-d'Howard Wentworth-Nord Lac-des-Seize-lles Morin-Helghts Saint-Sauveur

Sainte-Marguerite-Estérel Sûreté du Québec (Saint-Sauveur)

Sûreté du Québec MRC Les Pays-d'en-Haut

MUNICIPALITÉS DE LA MRC LES PAYS-D'EN-HAUT DESSERVIES PAR LA S.O. : SERVICES DE QUALITÉ

ATTENDU QUE les membres du comité de la Sécurité publique (CSP) de la MRC Les Pays-d'en-Haut sont en droit d'obtenir les informations appropriées afin de s'assurer que les effectifs inscrits au plan d'organisation policière (POP) sont réellement en service;

IL EST PROPOSÉ par M. Charles Garnier, préfet de la MRC Les Paysd'en-Haut et UNANIMEMENT RÉSOLU:



- 1. QUE le comité de la Sécurité publique (CSP) de la MRC Les Pays-d'en-Haut :
 - a) Demande officiellement, à son chef de poste, le lieutenant Daniel Bélair, de déposer lors de chacune des réunions du CSP les informations appropriées pouvant permettre aux membres du CSP de s'assurer du maintien en tout temps des effectifs policiers prévus au plan d'organisation policière (POP).
 - b) Adresse copie de la présente résolution à :
 - M. Jacques Chagnon, ministre de la Sécurité publique;
 - M. Jacques P. Dupuis, ministre responsable des Laurentides;
 - M. David Whissell, député d'Argenteuil;
 - M. Claude Cousineau, député de Bertrand;
 - M. Normand Proulx, directeur général de la S.Q.;
 - M. Jacques Beaupré, inspecteur chef à la S.Q..

ADOPTÉE

COPIE CONFORME CERTIFIÉE ce 12° jour de juillet 2004

ME YVAN GENEST, DIRECTEUR GÉNÉRAL MRC LES PAYS-D'EN-HAUT

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS



M.R.C. de TÉMISCOUATA

C.P. 460, 5, RUE HÔTEL-DE-VILLE, 2ième ÉTAGE NOTRE-DAME DU LAC, TÉMISCOUATA (QC) GOL 1X0 TÉL.: 418-899-6725 FAX: 418-899-2000

COPIE DE RÉSOLUTION

Extrait du procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata, tenue mardi le 10 mai 2004, à 19 h 30, à la salle du chef-lieu à Notre-Dame-du-Lac.

Résolution nº RS-064-04

ENTENTE RELATIVE A LA FOURNITURE DE SERVICES DE POLICE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE TÉMISCOUATA

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1), le territoire de toute municipalité locale doit relever de la compétence d'un corps de police.

Considérant que la Sûreté du Québec, police nationale, concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens.

Considérant qu'en vertu de l'article 72 de la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1), une municipalité locale, qui ne fait pas partie ni d'une communauté métropolitaine, ni d'une région métropolitaine de recensement et dont la population est de moins de 50 000 habitants, est desservie par la Sûreté du Québec, à moins qu'elle ait décidé, en application de l'article 353.1 d'être desservie par un corps de pôlice municipal.

Considérant qu'en vertu de l'article 76 de la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1), une entente est requise afin que la Sûreté du Québec desserve les municipalités locales situées sur le territoire de la MRC de Témiscouata.

Considérant que toutes les municipalités ont mandaté la MRC de Témiscouata pour discuter et signer en leur nom ladite entente de service.

Il est proposé par André Chouinard appuyé par Claude H. Pelletier et résolu à l'unanimité des maires

Que le préfet, Serge Fortin, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Jean-Pierre Laplante, soient autorisés à signer l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Témiscouata.

Que les membres du Conseil de la MRC donnent leur accord aux éléments de contenu dudit protocole,

ADOPTÉE.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, CE 13^e jour de mai 2004.

Dir. gén. et Sec.-trés.

Serge Fortin, Préfet (Signé)

* Cette résolution entrera en vigueur à la prochaine réunion du Conseil de la MRC de Témiscouata.



Service du greffe

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 mai 2004 au lieu habituel des délibérations du conseil, à laquelle étaient présents :

Monsieur le maire

Robert Labelle

Madame et Messieurs les conseillers

René Dubé

Gabriel R. Maurice

Jean-Claude Constantineau

James McBrearty Claude Nicolas Élaine Tremblay

Formant le conseil au complet.

2004-05-11-08 page 1 de 2
FOURNITURE DE SERVICES DE POLICE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JAMES, LA VILLE DE
MATAGAMI, LA VILLE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON, LE MINISTRE DE LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE ET L'INTERVENANTE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
APPROBATION ET SIGNATAIRES

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre:

ATTENDU QU'en vertu de l'article 70 de la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1), le territoire de toute municipalité locale doit relever de la compétence d'un corps de police;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 76 de la Loi sur la police, une entente est requise afin que la Sûreté du Québec desserve le territoire de la Municipalité de Baie-James et ses localités de Villebois, Valcanton et Radisson, ainsi que les villes de Matagami et Lebel-sur-Quévillon;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami, la Ville de Lebel-sur-Quévillon et la Municipalité de Baie-James ont conclu une entente de principe visant à définir les modalités générales concernant les services de police fournis par la Sûreté du Québec sur leurs territoires respectifs;

ATTENDU QUE les modalités d'application de l'entente ont été établies;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Nicolas

APPUYÉ par le conseiller James McBrearty

 QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

Service du greffe

page 2 de 2

- QUE la Ville de Matagami accepte de conclure, avec la Municipalité de Baie-James, la Ville de Lebel-sur-Quévillon, le ministre de la Sécurité publique et l'intervenante la Sûreté du Québec, l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec, selon les dispositions prévues à la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1);
- ET D'AUTORISER le maire, Monsieur Robert Labelle, et le directeur général et trésorier, Monsieur Pierre Deslauriers, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, ladite entente.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Extrait conforme Certifié ce 2 juin 2004 Pierre Deslauriers Greffier par intérim



Paisance plicéar

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DES PAYS- D'EN-HAUT MUNICIPALITÉ DE MORIN-HEIGHTS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

De la session ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi, 12 mai 2004, à laquelle sont présents Madame la conseillère Rita O'Donoughue ainsi que Messieurs les conseillers Timothy Watchorn, Claude P. Lemire, Ernest Woods et Owen LeGallee formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Michel Plante.

102-05-04 SÛRETÉ DU QUÉBEC

Considérant que la Municipalité a aboli son service de police suite aux représentations de la Sûreté du Québec qui se présentait comme l'alternative de qualité;

Considérant que la Sûreté du Québec à l'époque s'engageait à offrir un service efficace axé vers l'approche communautaire tout en sachant faire respecter le Code de la Sécurité routière et les règlements municipaux;

Considérant que pour offrir ce service de qualité, les membres du Comité de sécurité de la MRC des Pays d'en Haut avait obtenu confirmation que les effectifs nécessaires seraient disponibles (6 policiers présents par quart de travail);

Considérant que les effectifs réels ne permettent pas au détachement des Pays-d'en-Haut de rencontrer les critères établis par la Loi sur la Police pour un service de niveau 1;

Considérant que deux ans plus tard, force est de constater que la Sûreté du Québec n'offre pas le service promis et attendu des citoyens que la détérioration du service est constaté par ceux ci;

Considérant que les citoyens cherchent toujours leur police de proximité;

Considérant que les citoyens surtout les personnes âgées (16% de la population) réalisent que leur sécurité est mise en péril devant l'absence de policier sur leur territoire;

Considérant que les infractions se multiplient de jour en jour (vitesse, arrêts obligatoires, stationnement sur les trottoirs, dépassement dans des zones interdites, etc.)

Considérant que les citoyens de Morin-Heights versent au Gouvernement du Québec 18,01 ¢ du 100 \$ d'évaluation, soit plus ou moins 440 661 \$ par année;

Municipalité de Morin-Heights



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA MRC DE l'ÉRABLE

À une session régulière du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue au centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783 avenue Saint-Édouard à Plessisville, le douzième jour du mois de mai, deux mille quatre et à laquelle étaient présents :

Jean-Paul Gaudreault, préfet

> Rick lavergne, s.-k., directour général

M. Michel Comtois, maire de Laurierville

M. Marcel Beaudoin maire de Lyster

M. Michel Perreault, maire de Notre-Dame-de-Lourdes Mme Berthe Marcoux, maire de la Paroisse de Plessisville

M. Donald Langlois, maire de St-Ferdinand

M. Bertrand Fortier, maire de St-Pierre-Baptiste

M. Réjean Gosselin, maire de Ste-Sophie-d'Halifax

M. Jacques Martineau, maire de la Ville de Plessisville

M. Gilles Fortier, maire de la Ville de Princeville

M. Michel Poisson, représentant de Villeroy

Laurierville

Inverness

formant quorum sous la présidence de monsieur le Préfet Jean-Paul Gaudreault, maire de Villeroy.

Lyster

Résolution A.R.-05-04-8381

CONSTRUCTION DU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC DE L'ÉRABLE

Notre-Dame-da-Lourdos

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a conclu, le 8 juillet 2002, une nouvelle entente de couverture policière avec la Sûreté du Québec et ce, pour une période de

dix (10) ans;

Saint-Ferdinand

ATTENDU QUE le nouveau poste de la Sûreté du Québec n'est toujours pas implanté;

Saint-Pierre Baptiste

ATTENDU QUE les installations actuelles de la Sûreté du Québec à Plessisville sont inadéquates;

Sainte-Sophie-d'Halifax

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Comtois, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable demande au ministère de la Sécurité publique d'accélérer les démarches en vue de construire, le plus rapidement possible, le nouveau poste de la Sûreté du Québec du territoire de la MRC de L'Érable.

Ville de Plessisville

Ville de Princeville

ADOPTÉ

COPIE CONFORME

Villeroy

Donnée à Plessisville, le 18 mai 2004

Rick Lavergne, secrétaire-trésolier



00/10/2004 00.02

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL de la session régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce, tenue le 18 mai 2004, et ajournée au 25 mai 2004, sous la présidence du préfet, M. Richard Lehoux.

Harold Guay Benoît Guillemette Liboire Lefebvre Martha Drouin Jacques Pelletier Clément Drouin Sonia Paradis Pierre-Paul Lacasse Edgar Demers

Formant quorum de ce conseil.

Mme Lise Cloutier, mairesse de la municipalité de Vallée-Jonction, et M. Yvon Asselin, maire de la municipalité de Sainte-Hénédine, sont absents.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Ghislain Poulin, est présent.

Résolution nº 6987-05-2004

Objet :Sommes payables par les municipalités du Québec pour les services de la Sûreté du Québec

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce est desservie, à l'exception de la Ville de Sainte-Marie, par les services de la Sûreté du Québec;

ATTENDU que la MRC, la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, le ministère de la Sécurité publique et la Sûreté du Québec ont signé un protocole d'entente en septembre 1998 d'une période de 10 ans concernant la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de notre MRC;

ATTENDU qu'à la suite de négociations entre la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et le ministère de la Sécurité publique ceux-ci ce sont entendus pour soumettre à toutes les municipalités desservies par la Sûreté du Québec, un projet de nouvelle entente de fourniture de services, et ce, malgré le fait que les ententes pour la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec soient échues ou non;

ATTENDU que les sommes payables par les municipalités pour la fourniture de services rendus par la Sûreté du Québec n'ont pas été négociées avec les intervenants municipaux du Québec, alors que cette problématique est prioritaire pour notre MRC ainsi que pour d'autres;

ATTENDU que depuis 1998, les municipalités de la MRC ont vu leur participation financière à la Sûreté du Québec augmentée de façon considérablement, et ce, sans qu'il y ait un accroissement des effectifs sur le territoire de la Nouvelle-Beauce;

ATTENDU que la somme totale versée par les municipalités desservies par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC est passée de 1 276 618 \$ pour l'année 1998 à 1 593 662 \$ pour l'année 2004;

ATTENDU que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce trouve inéquitable que la base de calcul pour le financement des services policiers soit l'évaluation foncière des immeubles exclusivement alors que ce critère ne tient pas compte des besoins réels de la population;

and the configurations the extension of a Salara Maria Maria (former artification) of the control of the

Page 2

ATTENDU que le conseil de la MRC croit qu'il est urgent qu'une réflexion soit mise en œuvre pour réviser le mode de calcul fixé eu Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Pelletier, appuyé par M. Liboire Lefebvre et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce demande aux municipalités de la MRC desservies par la Sûreté du Québec de cesser de verser au gouvernement du Québec, et ce, à compter de l'année 2005, les sommes additionnelles à celles versées en 2004 pour les services de la Sûreté du Québec et tant et aussi longtemps que le mode de financement ne soit révisé.

Que le conseil de la MRC demande au gouvernement du Québec de revoir, en collaboration avec la FMQ et l'UMQ, le Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec et de proposer des modes de financement plus équitables pour les municipalités et en fonction des besoins réels de la population.

Que copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, au ministre de la Sécurité publique, à la ministre déléguée de la région Chaudière-Appalaches, au député provincial de Beauce-Nord, aux présidents de la FQM et de l'UMQ, aux municipalités de la MRC membres de l'entente avec la Sûreté du Québec ainsi qu'une copie au directeur du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Certifiée copie conforme, le 7 juin 2004

Ghislain Poulin Directeur général

et secrétaire-trésorier

"EXTRAIT DES MINUTES DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE DRUMMOND TENUE LE 2 JUIN 2004"

REÇU

1 6 JUIN 2004

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MRC ET LA SURETÉ DU QUEBEC

AUTORISATION DE SIGNATURES

mrc7026/04

ATTENDU QU'en vertu de l'article 76 de la Loi sur la police (L.Q. 2000 c.12), une entente est requise afin que la Sûreté du Québec desserve toutes les municipalités de la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE le comité de Sécurité publique de la MRC de Drummond a examiné et discuté de la dernière version du projet de protocole d'entente soumis par le ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC de Drummond d'approuver et de signer le protocole d'entente intitulé : « Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Drummond »;

ATTENDU les discussions des membres du conseil à cet effet;

Il est, sur proposition de Mme Denise Picotin, appuyé par M. Camillien Belhumeur, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'autoriser et mandater Mme la préfète Réjeanne Côté Charpentier et le secrétaire-trésorier soussigné à signer pour et au nom de la MRC de Drummond tous les documents nécessaires ou utiles à la conclusion de l'entente ci-haut mentionnée, incluant le protocole d'entente lui-même.

<u>ADOPTÉ</u>

COPIE CERTIFIÉE CONFORME Drymmografile, ce 7 juin 2004

Michel Gagnon Secrétaire trésonier





60. St. Patrick Shannon (Québec) GOA 4NO 6 Nante

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA JACQUES-CARTIER

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la MRC de La Jacques-Cartier tenue le 4 juin 2004 sont présents :

MM. Michel Giroux.

Gilles Landry,

Jacques Marcotte, Clive Kilev. **Brent Montgomery** préfet et maire de Lac-Beauport;

préfet adjoint et maire de Fossambault-sur-le-Lac; maire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier,

maire de Shannon;

maire de Saint-Gabriel-de-Valcartier;

Jean-François Lapointe maire de Lac-Delage

Résolution : n° 04-121 - E Implantation du poste de la Sûreté du Québec : Signature de l'entente

ATTENDU QUE l'article 76 de la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1);

ATTENDU QUE l'« Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC » est jointe à la présente comme Annexe A;

ATTENDU les pouvoirs dévolus par la loi à la MRC, notamment par le Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1);

ATTENDU QUE le projet d'entente intermunicipale avec la municipalité de Lac-Beauport est joint à la présente comme Annexe B;

ATTENDU QUE la totalité des coûts inhérents à l'acquisition de l'immeuble nécessaire à l'implantation du poste de la Sûreté du Québec sera assumée par le gouvernement du Québec:

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jacques Marcotte, appuyée par monsieur Jean-François Lapointe, il est résolu :

- QUE le préambule précédant la présente résolution est réputé en faire partie intégrante;
- QUE la MRC de La Jacques-Cartier accepte le projet d'entente relatif à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC (Annexe A) et autorise le préfet et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC cette entente;
- QUE la MRC accepte le projet d'entente intermunicipale avec la municipalité de Lac-Beauport (Annexe B) et autorise le préfet et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC cette entente.

JN 21 '04 09:53

6236575

PAGE.02

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES ETCHEMINS

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS D'UNE SESSION RÉGULIÈRE du Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins, tenue le 9 juin 2004, sous la présidence de Monsieur Gilles Boivin, préfet, et à laquelle sont présents :

Gérard Bélanger (Sainte-Aurélie) Jean-Guy Breton (Lac-Etchemin) Richard Turcotte (Saint-Benjamin) Marcel Poulin (Saint-Camille) Michel Bernard (Saint-Cyprien) Marcel Morissette (Sainte-Justine) Russell Gagné (Saint-Louis) Yvon Faucher (Saint-Luc) Marcel Asselin (Saint-Magloire)

Jean-Simon Maheux (représentant Saint-Prosper)

Hector Provençal (Sainte-Rose)
Denis Boutin (Sainte-Sabine)
Yvon Morin (Saint-Zacharie)

2004-06-07

6.2 Renouvellement de l'entente avec la Sûreté du Québec :

CONSIDÉRANT le dépôt du projet d'entente avec la Sûreté du Québec requise en vertu de l'article 76 de la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13-1) pour la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que le comité de sécurité publique avait été mandaté pour étudier ce projet d'entente et que ce comité a formulé une recommandation positive à l'effet de procéder à la signature de cette entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GÉRARD BÉLANGER, APPUYÉ ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins approuve l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC pour une période de dix (10) ans à compter de sa signature, cette entente dont copie est annexée au procès-verbal de cette assemblée étant par la suite renouvelable par période successive de dix (10) ans;

ET QUE messieurs le préfet Gilles Boivin et le directeur général Fernand Heppell soient autorisés à signer cette entente au nom de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME À LAC-ETCHEMIN (QUÉBEC) CE 23 JUIN 2004

ERNAND HEPPELI Directeur général et secrétaire-trésorier PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité régionale de comté de Kamouraska

Résolution 144-CM2004

EXTRAIT CONFORME à une session régulière du conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté de Kamouraska, tenue le 9 juin 2004 à 19h30, au lieu ordinaire de session et à laquelle étaient présents

SON HONNEUR LE PRÉFET, MONSIEUR JEAN-GUY CHAREST,

Les maires:

Monsieur Denis Boucher, maire de Mont-Carmel;

Monsieur Gilles Bois, maire de Saint-Bruno;

Madame Cécile Joseph, maire de Ville de Saint-Pascal; (absente)

Madame Rose-Hélène Bouffard, maire de Ste-Hélène;

Monsieur Sylvain Roy, maire de Saint-Joseph;

Monsieur Jean-Simon Bélanger, maire de Saint-Alexandre;

Monsieur Richard Lapointe, maire de Saint-André;

Monsieur Bernard Roy, maire de Saint-Germain;

Monsieur Jean Desjardins, maire de Saint-Denis;

Monsieur René Dufour, maire de Saint-Philippe-de-Néri; (absent)

Monsieur Roger Richard, maire de Rivière-Ouelle;

Monsieur Gervais Lévesque, maire de Saint-Pacôme;

Monsieur Jean-Paul Milliard, pro-maire de Saint-Qabriel-Lalemant;

Madame Ghislaine Milliard Lavoie, maire de Saint-Onésime-d'Ixworth;

Monsieur André Théberge, maire de Ville de La Pocatière;

Monsieur Marcel Bélanger, maire de Sainte-Anne-de-La-Pocatière.

Tous membres du conseil des maires de la MRC de Kamouraska et formant quorum. Étaient aussi présents messieurs Guy Lavole, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Kamouraska, Yvan Migneault, aménagiste et directeur général adjoint.

144-CM2004 Comité de Sécurité publique : Fourniture de services de police par la Sûreté du Québec

Considérant

l' « Entente relative à la fourniture de services

DE POLICE PAR LA SURETÉ DU QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE KAMOURASKA»;

Considérant que

la résolution suivante portant le numéro 145-

CM2004 fait partie intégrante de la présente;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Ghislaine Milliard Lavoie, appuyé par monsieur Roger Richard et résolu

a) Que le Conseil des maires de la MRC de Kamouraska accepte l' « Entente relative à la fourniture de services de Police par la Süreté du Québec sur le territoire de la MRC de Kamouraska»; et

144-CM2004

Résolution 144-CM2004

Que ce Conseil autorise le préfet, monsieur Jean-Guy Charest, ainsi le directeur général, monsieur Guy Lavoie, à signer, pour et au nom de la MRC de Kamouraska, l'entente relative à la fourniture de services de police pour la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Kamouraska.

(Signé) Jean-Guy Charest, préfet

(Signé) Guy Lavoie, directeur général

VRAIE COPIE CONFORME

Guy Lavoic, directeur général Saint-Pascal, le 25 juin 2004

ouraska

- PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité régionale de comté de Kamouraska

Résolution 145-CM2004

EXTRAIT CONFORME à une session régulière du conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté de Kamouraska, tenue le 9 juin 2004 à 19h30, au lieu ordinaire de session et à laquelle étaient présents

SON HONNEUR LE PRÉFET, MONSIEUR JEAN-GUY CHAREST,

Les maires:

Monsieur Denis Boucher, maire de Mont-Carmel;

Monsieur Gilles Bois, maire de Saint-Bruno;

Madame Cécile Joseph, maire de Ville de Saint-Pascal; (absente)

Madame Rose-Hélène Bouffard, maire de Ste-Hélène;

Monsieur Sylvain Roy, maire de Saint-Joseph;

Monsieur Jean-Simon Bélanger, maire de Saint-Alexandre;

Monsieur Richard Lapointe, maire de Saint-André;

Monsieur Bernard Roy, maire de Saint-Germain;

Monsieur Jean Desjardins, maire de Saint-Denis;

Monsieur René Dufour, maire de Saint-Philippe-de-Néri; (absent)

Monsieur Roger Richard, maire de Rivière-Ouelle;

Monsieur Gervals Lévesque, maire de Saint-Pacôme;

Monsieur Jean-Paul Milliard, pro-maire de Saint-Gabriel-Lalemant;

Madame Ghislaine Milliard Lavoie, maire de Saint-Onésime-d'Ixworth;

Monsieur André Théberge, maire de Ville de La Pocatière;

Monsieur Marcel Bélanger, maire de Sainte-Anne-de-La-Pocatière.

Tous membres du conseil des maires de la MRC de Kamouraska et formant quorum. Étaient aussi présents messieurs Guy Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Kamouraska, Yvan Migneault, aménagiste et directeur général adjoint.

145-CM2004 Comité de Sécurité publique : Négociations par la Fédération québécoise des municipalités (« FMQ »)

Considérant que

des négociations ont présentement lieu entre

la FQM et le gouvernement du Québec;

Considérant que

la résolution précédente portant le numéro 144-CM2004 fait partie intégrante de la

présente;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Jean Desjardins, appuyé par monsieur Jean-Simon Bélanger et résolu

Que la MRC de Kamouraska informe la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Kamouraska :

145-CM2004

Résolution 145-CM2004

- que des négociations ont présentement lieu entre la Fédération québécoise des Municipalités (« FQM ») et le gouvernement concernant la tarification (gel de la contribution des municipalités);
- qu'à cet effet, nous gardons le point relatif aux discussions portant sur la tarification aux municipalités ouvert pour modification ou insertion de nouvelles modalités à l'entente.

🛭 Adoptée à l'unanimité 🞗

(Signé) Jean-Guy Charest, préfet

(Signé) Guy Lavoie, directeur général

VRAIE COPIE CONFORME

Guy Lavoie, directeur général Saint-Pascal, le 25 juin 2004

2/2





PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE TENUE LE 9 JUIN 2004 À SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE

177-06-2004

RESSOURCES HUMAINES À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC VS ENTENTE

Considérant que la Sûreté du Québec n'a pas autorité dans l'établissement de la facture "dite de police";

Considérant que l'entente cadre qui a été négociée par le Ministère de la Sécurité et la FQM n'est pas négociable à notre niveau;

Considérant que sur le territoire de notre MRC, nous avons une problématique importante avec des individus reliés aux groupes de motards, lesquels opèrent dans le domaine du trafic des stupéfiants;

Considérant que la consommation de drogues, le trafic et la culture du cannabis sont malheureusement trop présents dans notre MRC;

Considérant que la présence de trafiquants dans nos écoles requiert la présence d'enquêteurs (PIMS) provenant de notre groupe de patrouilleurs, ceci illustrant l'importance que le milieu accorde à ce type de criminalité;

Considérant que malgré l'implication du bureau des enquêtes criminelles du district à l'égard des crimes reliés aux groupes criminalisés tels les motards et les gangs de rue, la charge de travail des enquêteurs du poste en est affectée puisqu'ils sont toujours les premiers intervenants;

Considérant que les crimes reliés à la violence conjugale sont en augmentation et qu'un sondage commandé par la S.Q. révèle que 42,2 % des femmes du territoire se sentent insécurisées;

Considérant que des criminels des villes voisines choisissent de commettre certains de leurs crimes sur notre territoire, ce qui entraîne une charge de travail additionnelle pour nos agents malgré la présence du Bureau régional d'enquête du district de la Capitale-Nationale - Chaudière-Appalaches (CNCA);

Considérant que la présence du poste de Laurier-Station en bordure de l'autoroute Jean-Lesage, peut, à la demande d'automobilistes ou du poste autoroutier, porter assistance lors d'événements importants, et ce, dû à sa rapidité d'intervention, privant ainsi notre région de ressources indispensables pour patrouiller ce vaste territoire doté d'un réseau routier de 1 661 km²;

Considérant que les autorités de la S.Q. ont choisi d'appliquer un modèle de police de proximité, lequel a créé des attentes additionnelles dans la population alors que les mêmes ressources policières doivent continuer à s'investir dans la mission traditionnelle de ce corps de police;

Considérant que le comité de Sécurité publique (CSP) de la MRC et les autorités du poste de police local, avaient convenu de créer un projet novateur visant à donner une plus grande visibilité à la Sûreté du Québec dans la région, tout en favorisant de meilleurs contacts avec la population en général et en accroissant la sécurité en vélo. Pour ce faire, des commerçants du milieu y ont investis dans l'achat du matériel requis, alors que faute de disponibilités, la vélo-patrouille n'a pratiquement jamais roulé;

N° de résolution



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Considérant que le territoire de la MRC de Lotbinière comporte plusieurs dizaines de kilomètres de sentier de motoneige et de VTT à patrouiller, augmentant la tâche des patrouilleurs;

Considérant que le parrainage des municipalités a créé de nouvelles obligations venant accroître la tâche des agents sans que l'on en augmente les effectifs;

Considérant que la comparaison de l'évaluation de la charge de travail annexé au Plan d'organisation des ressources policières de la MRC de Lotbinière révèle une augmentation de 10% de la criminalité entre 2002 et 2004; ce que confirme d'ailleurs le rapport annuel d'activités en date du 28 août 2003;

Considérant que plusieurs MRC semblent posséder davantage d'effectifs que nous alors que leur criminalité serait de moindre importance malgré leur caractère distinct;

Considérant que certaines d'entre elles connaissent une décroissance démographique et que leurs effectifs demeurent

Considérant qu'actuellement que la norme de 1 agent par tranche de 1 000 habitants n'est pas respectée alors qu'en 1996 on obligeait les municipalités possédant un corps de police municipale à respecter cette norme tout en les incitant à offrir 1,25 agents par 1 000 habitants;

Considérant que la MRC de Lotbinière est désireuse de renouveler son entente avec la Sûreté du Québec si cette dernière s'y engage à augmenter les effectifs du poste de Laurier-Station dès la signature de cette entente et de les augmenter lorsque requis;

Il est proposé par Madame Marlene Demers, appuyé par Monsieur Robert Samson, que la MRC de Lotbinière soucieuse de la sécurité de sa population demande que le ministère de la Sécurité publique accorde des ressources financières additionnelles afin que les effectifs du poste de Laurier-Station puissent être augmentés de deux agents dans les plus brefs délais et qu'il y ait rajustement si l'on assiste à une augmentation de la criminalité sur notre territoire ou une augmentation de notre population.

Vote: pour 17; contre 1 résolution adoptée.

Copie conforme, certifiée par

Daniel Patry secrétaire-trésorier Le 10 juin, 2004



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT ET UNIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JAMES, TENUE À LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE L'HÔTEL DE VILLE, À CHIBOUGAMAU, LE JEUDI 17 JUIN 2004, À 14 H 5, SOUS LA PRÉSIDENCE DE SON MAIRE, M, GÉRALD LEMOYNE ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames les consellères

Calombe Fortin Cècile Philippon

Messieure les conseillers

Jacques Bérubé Donald Buber Bertrand Côté Robert Labella

Pierre G. Lavigne (per conférence téléphonique)

Plan d'organisation des ressources policières

CONSIDÉRANT QUE la Súreté du Québec s'engage à assurer une gestion efficace et efficiente des ressources aur l'ensamble du territoire desservi et à adapter ses services policiers eux particularités régionales;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre cet objectif, la Sûreté du Québec a préparé un plan d'organisation des ressources policières pour le territoire de la Bele-James et celui de Matagaml et Lebel-sur-Quévillon;

CONSIDÉRANT QUE ledit plan a été modifié en février 2004 pour répondre aux dernières recommandations des communautés;

CONSIDÉRANT QUE ce plan doit être accepté par le conseil des municipalités concernées;

SUR PROPOSITION DE M. DONALD BUBAR, DÛMENT APPUYÉE PAR \mathbf{M}^{ME} COLOMBE FORTIN, IL EST RÉSOLU :

RÉSOLUTION Nº 021-CM-5174

D'ACCEPTER le Plan d'organisation des ressources policières proposé par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME ce 28° jour de juin 2004

Le greffier,

SS/di

Stéphane Simard, avocat, LL.L., D.D.N.



Municipalité régionale de comté d'Argenteuil 430, rue Grace Lachute (Québec)

Téléphone : (450) 562-2474 Télécopieur : (450) 562-1911

Courrier électronique : mrc@argenteuil.qc.ce Site internet : www.argenteuil.qc.ca



Brownsburg-Chathem Gore Grenville Grenville-sur-la-Rouge Harrington Lachute Mille-Isles Saint-André-d'Argenteuil Wentworth

LAURÉAT

Prix de la MRC entrepreneurlale 1998 de l'UMRCQ EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL TENUE LE MERCREDI 14 JUILLE 2004, DANS LA SALLE LUCIEN-DUROCHER, SITUÉE AU 430 RUIS GRACE, À LACHUTE

Sont présents : mesdames les conseillères Ellen Lakoff du canton de Harrington, Lise Bourgault, de la ville de Brownsburg-Chatham, messieurs les conseillers Daniel Beaulieu de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Daniel Mayer de la ville de Lachute, Normand Champoux du canton de Wentworth, Ron Kelley du canton de Gore, David Hudson de la municipalité de Mille-Isles, Ronald Tittlit du village de Grenville, Philip Richards représentant de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, formant quorum sous la présidence de monsieur A. T. Joe Gilmore, Préfet de la MRI d'Argenteuil et maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Monsieur Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier, assisfe également à la session.

04-07-198

CONSTAT DE LA MRC D'ARGENTEUIL QUANT À LA DIMINUTION DU NIVEAU DE RENDEMENT ET À L'INSATISFACTION DE CERTAINES MUNICIPALITÉS LOCALES EN REGARD DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT qu'antérieurement à l'automne 2002, le territoire de la MRC d'Argenteuil étalt desservi par deux corps policiers, à savoir la Sûreté du Québec d'une part, pour 7 des 9 municipalités locales, et le service de policie municipal Lachute-Brownsburg-Chatham d'autre part, pour les villes de Brownsburg-Chatham et de Lachute;

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2002, dans le cadre de la réforme policie mise de l'avant par le gouvernement du Québec, le corps de police municipal Lachute-Brownsburg-Chatham a été aboli, et ses services furent intégrés en sein des services de la Sûreté du Québec-MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que depuis l'automne 2002, la Sûreté du Québec assume donc la desserte des services policiers sur l'ensemble du territoire des ne f (9) municipalités de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que depuis le 19 mai 2004, le poste de la Sûreté du Québec-MRC Argenteuil, situé à Lachute, a cessé d'assumer les services de réception et de répartition des appels d'urgence 911;

CONSIDÉRANT que depuis la mi-mai 2004, le poste de la Sûreté du Québec-MRC Argenteuil, situé à Lachute, a considérablement réduit ses heures d'ouverture, limitant ces dernières aux heures régulières de bureau, soit de 8 h 00 à 17 h 00 du lundi au vendredi, et que le poste est fermé les samedis et dimanches, limitant sévèrement l'accessibilité du public aux services policiers de base;

CONSIDÉRANT qu'une proportion de près de soixante pour cent (60%) des policiers affectés au poste de Lachute de la Sûreté du Québec ne résident pas sur le territoire de la MRC d'Argenteuil, situation qui ne contribue pas à faciliter l'application du principe de police de proximité;

CONSIDÉRANT que de l'avis de plusieurs municipalités locales de la MRC d'Argenteuil, les effectifs policiers alloués à la MRC d'Argenteuil sont insuffisants pour répondre à la demande de la population en matière de services policiers, pour assurer adéquatement la sécurité publique, pour appliquer comme il se doit le Code de sécurité routière, et pour assurer une visibilité policière acceptable, efficace et significative;

04

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil se trouve sur un territoire vaste, qui s'étend sur 1 271 kilomètres carrés;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil présente des particularités locale et régionales qui affectent significativement la sécurité publique, comme pair exemple le fait que la MRC d'Argenteuil constitue une zone frontalière ave l'Ontario, le fait qu'elle accueille une abondante villégiature durant la périodé estivale, occasionnant une augmentation significative de sa population, qui passe alors d'environ 30 000 à presque 42 000, soit une augmentation d près de 12 000 personnes de plus sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC d'Argenteuil considère que cet état de faits motive et justifie pleinement que le nombre d'effectifs policien affectés à son territoire soit révisé à la hausse dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT que, selon les informations dont la MRC dispose, il appe que les conventions collectives en vigueur au sein de la Sûreté du Québes n'offrent pas la souplesse requise pour permettre le remplacement adéquat ét rapide des effectifs en cas d'absence (congé de maladie, congé de maternité, départ à la retraite, ou autre) ce qui a pour effet de priver, sur des périodes de temps variables et parfois prolongées, les citoyennes et citoyens des municipalités de la MRC d'Argenteuil des effectifs policiers auxquels ils ont droit et pour lesquels ils défraient une tarification substantielle;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la tarification en vigueur pour les services de la Sûreté du Québec, les citoyens de la MRC d'Argenteuil déboursent les montants suivants (pour l'année 2004) :

Brownsburg-Chatham:	548 881 \$
Gore:	173 946 \$
Grenville:	90 987 \$
Grenville-sur-la-Rouge:	253 575 \$
Harrington:	159 020 \$
Lachute:	1 324 921 \$
Mille-Isles:	129 866 \$
Saint-André-d'Argenteuil :	236 172 \$
Wentworth:	133 397 \$
TOTAL:	3 050 765 \$

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'intégration du service de police municipial au sein de la S.Q. à l'automne 2002, les citoyens de la ville de Lachute ofit subi une hausse significative de la tarification, pour des services policiers qui ne répondent pas à leurs attentes et qui semblent se dégrader;

CONSIDÉRANT qu'à titre d'exemple, à ce jour, afin d'assurer l'application adéquate de leur réglementation municipale et la gestion de la sécurié publique, deux municipalités locales ont dû avoir recours à l'embauche de firmes de sécurité privées;

CONSIDÉRANT au'une troisième municipalité locale contemple présentement la possibilité de faire de même;

CONSIDÉRANT qu'un tel état de fait est résolument symptomatique de lacunes sérieuses et inquiétantes quant au niveau de services offerts par le service de police de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que dans ces conditions, la MRC d'Argenteuil envisage la possibilité de ne pas renouveler l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec, tant que ses demandes n'auront pas élé considérées;

- 1. QU'en raison de l'insatisfaction grandissante de la population in regard des services offerts par la S.Q., la MRC d'Argenteuil demanile au Ministre de la Sécurité publique du Québec, monsieur Jacquis Chagnon, de même qu'à l'Inspecteur-chef de la Sûreté du Québec pour le district de Montréal-Laval-Laurentides-Lanaudière, le Commandant Jacques Beaupré, de réviser et de bonifier dans les meilleurs délais possibles, les mesures d'application de l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC d'Argenteuil, notamment en matière d'effectifs policiers, de façon à :
- a) fournir aux citoyennes et aux citoyens le niveau de services policiérs pour lequel ils paient et qu'ils sont en droit de recevoir;
- b) assouplir les modalités rattachées au remplacement du personnel, de façon à assurer et à garantir en tout temps la présence sur le territoire d'Argenteuil, du nombre d'effectifs policiers prévu dans l'entente de fourniture de service;
- c) mettre en place des mesures incitatives favorisant l'affectation au territoire d'Argenteuil de policiers résidant sur le territoire de la M&C d'Argenteuil, dans un but de responsabilisation et d'intégration du principe de « police de proximité »;
- d) prolonger, sans frais additionnels, les heures d'ouverture du poste de Lachute.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Monsieur Jacques Chagnon, Ministre de la Sécurité publique du Québec

Monsieur David Whissell, député d'Argenteuil

Commandant Jacques Beaupré, Inspecteur-chef de la Sûreté du Québec, pour le district Montréal-Laval-Laurentides-Lanaudière Les neuf (9) municipalités locales de la MRC d'Argenteuil Capitaine Roger Chartier, directeur de poste Sûreté du Québec-MRC

Capitaine Roger Chartier, directeur de poste Sûreté du Québec-MRC d'Argenteuil

-- Monsieur -- Michel -- Belzil, -- Président, -- Fédération québécoise des municipalités (FQM)

Copie certifiée conforme sujette à ratification

co 4 post 2004

Marc Carrière Directeur général et secrétaire-trésorier



BSM MSP

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUVILLE

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Session ordinaire du 4 août 2004 Salle du Conseil, 500, rue Desjardins, Marieville

Sont présents: Mmc Susie Dubois, maire de Rougemont et MM. Yvon Boucher, maire de Saint-Césaire, Clément Giard, maire de Saint-Mathias-sur-Richelieu, Martial Gousy, maire de Saint-Paul-d'Abbotsford, Raymond Guertin, maire de Richelieu, Rosaire Houle, maire d'Ange-Gardien, Michel Marchand, maire de Marieville, et Michel Picotte, maire de Sainte-Angèle-de-Monnoir.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du préfet, M. Rosaire Houle.

M. Francis Provencher, secrétaire-trésorier adjoint, et Mme Caroline Roberge adjointe au coordonnateur à l'aménagement sont également présents.

Résolution numéro 04-08-5761

Insatisfaction à l'égard des services de la Sûreté du Québec

Considérant, eu égard aux services de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Rouville, que les membres du Conseil de la MRC constatent, depuis plusieurs mois, une nette diminution de la visibilité policière et des services de police en général;

Considérant que la Sûreté du Québec de la MRC de Rouville, dans la délivrance des services policiers sur son territoire, ne semble pas poursuivre les objectifs fixés dans son plan d'activités régional et local compte tenu, notamment, du manque d'effectifs policiers en fonction;

Considérant que les effectifs policiers de la Sûreté du Québec sont nettement insuffisants pour assurer des services adéquats en matière de sécurité publique;

Considérant que cette situation déplorable semble généralisée sur l'ensemble du territoire de la Montérégie où sont dispensés des services de la Súreté du Québec;

En conséquence, il est proposé par M. Martial Gousy, appuyé par M. Raymond Guertin et résolu de dénoncer cette situation auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin que cette problématique soit discutée lors du congrès 2004 de la FQM et de demander au ministre de la Sécurité publique, M. Jacques Chagnon, d'augmenter les effectifs policiers afin que la Sûreté du Québec puisse offrir de meilleurs services policiers;

il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution à la Table de concertation des Préfets de la Montérégie. Adoptéc

Copie certifiée conforme

ce 16 août 2004

Rosaire Marcil Secrétaire-trésorier

2004-08-12363

Sûreté du Québec et l'absentéisme à long terme de certains effectifs policiers sur le territoire de la MRC d'Arthabaska : représentations auprès du ministre de la Sécurité publique, responsable de la Sûreté du Québec, sur recommandation du Comité de la Sécurité publique

(Dossier 6-3-3 / 03 Activités administratives et policières 2003-2004) (Dossier 1-3-6 Sûreté du Québec... 2004)

Par l'intervention de MM. Lionel FRÉCHETTE et Claude DESROCHERS, les membres du Conseil sont saisis des représentations du Comité de la Sécurité publique portant sur l'absentéisme des effectifs policiers et sur la problématique des congés à long terme.

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec a des obligations de qualité de service;

ATTENDU que les municipalités locales sont en droit de recevoir un service de qualité de la part de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE les Comités de Sécurité publique sont en droit de savoir le nombre de policiers aptes à travailler sur l'ensemble des policiers permanents prévus aux ententes sur la fourniture de services policiers entre une MRC et la Sûreté du Québec;

ATTENDU le mot d'ordre donné par la Sûreté du Québec à l'effet de ne pas divulguer aux Comités de sécurité publique le nombre de policiers en congé à long terme pour raison de maternité, de santé, d'épuisement professionnel, etc. de même que le nombre de policiers aptes au travail et en service sur la totalité des policiers prévus à l'entente;

ATTENDU le taux élevé du niveau de congés à long terme des effectifs policiers œuvrant sur le territoire de la MRC d'Arthabaska pour raison de maternité, de santé, d'épuisement professionnel, etc.;

ATTENDU QUE le temps supplémentaire risque de «brûler» les effectifs qui sont en service;

ATTENDU QUE la problématique de la non disponibilité de certains effectifs policiers en congé à long terme pourrait s'accentuer;

ATTENDU QUE les absences pour congé à long terme entraînent un surcroît de travail pour les autres policiers en service, ce qui a pour effet de favoriser l'épuisement professionnel de ceux en service et, à moyen terme, d'amener d'autres problèmes;

ATTENDU QUE la problématique de l'absentéisme des policiers qui bénéficient des congés à long terme n'est pas un problème exclusif au poste de la MRC d'Arthabaska mais se vit dans plusieurs autres MRC du Québec;

ATTENDU QUE le Comité de la Sécurité publique a notamment comme rôle et responsabilité d'assurer le suivi de l'entente relative à la fourniture de service de police par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE cette entente prévoit que la Sûreté fournira tous les renseignements demandés par le Comité de la Sécurité publique aux fins d'assurer le suivi de cette entente, du plan d'organisation des ressources policières et du plan d'action semestriel;

ATTENDU QUE la gestion des ressources humaines fait partie intégrante du plan d'organisation des ressources policières;

ATTENDU QUE le but recherché par le Comité de la Sécurité publique est de connaître le nombre de policiers aptes à travailler et effectivement en exercice et le nombre de policiers absents à long terme, sans nécessairement connaître la raison de leur absence;

ATTENDU les représentations soutenues du Comité de la Sécurité publique de la MRC d'Arthabaska auprès des autorités de la Sûreté du Québec ayant juridiction sur le territoire de la MRC d'Arthabaska;

Sur proposition de M. Lionel FRÉCHETTE, appuyée par Mme Clémence L.VERVILLE, il est unanimement résolu que la MRC d'Arthabaska demande au ministre de la Sécurité publique, responsable de la Sûreté du Québec, de prendre les mesures nécessaires pour garantir:

- 1. QUE la direction locale d'un poste de la Sûreté du Québec doit produire, sur demande du Comité de la Sécurité publique ayant juridiction sur le territoire desservi, un rapport sur le nombre de policiers aptes à travailler et effectivement en exercice et sur le nombre de policiers absents à long terme, sans nécessairement connaître la raison de leur absence;
- 2. QUE tout le personnel policier assigné à un poste local de la Sûreté du Québec sur le territoire d'une municipalité régionale de comté (MRC) soit en tout temps apte au travail, disponible et en exercice et
- 3. QUE les policiers absents à long terme pour raison de maternité, de santé, d'épuisement professionnel ou tout autre motif soient remplacés par du personnel supplémentaire (et non par du personnel payé à temps supplémentaire) pour pallier à la problématique de l'absentéisme à long terme de certains effectifs policiers.

La présente démarche ne vise toutefois pas la gestion du mouvement de personnel dû au remplacement d'un membre transféré ou promu à un cadre supérieur.

Copie des représentations de la MRC auprès du ministre de la Sécurité publique, responsable de la Sûreté du Québec, sera transmise aux unions municipales et au Commandant Yves GUAY, du district Mauricie / Centre-du-Québec de la Sûreté du Québec.

M. Normand BEAUDOIN s'interroge sur l'intérêt de la MRCà considérer une relation d'employeur avec les effectifs policiers de la Sûreté du Québec.

M. Roger RICHARD souhaite que la MRC ait une pensée et une réflexion sur la qualité des services policiers fournis sur le territoire de la MRC d'Arthabaska eu égard au coût payé pour ces services par les municipalités locales.

M. Claude DESROCHERS rappelle que les contributions municipales pour couvrir les services policiers augmentent continuellement et de façon sensible en raison de l'augmentation constante des richesses foncières des municipalités locales desservies par la Sûreté du Québec, sans que la criminalité augmente au même rythme sur le territoire.

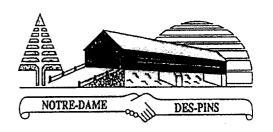
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

ce 30 août 2004

Le secrétaire-trésorier,

M Gilles GAGNOI

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE **NOTRE-DAME-DES-PINS**



COPIE DE RÉSOLUTION

À LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS TENUE LE 7 SEPTEMBRE 2004 ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS:

MARCEL BUSOUE JEANNOT POMERLEAU VALMONT VACHON

DANIEL FORTIN

TOUS FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE, VIATEUR BOUCHER

IL A ÉTÉ ADOPTÉ:

RÉSOLUTION 151-09-2004

DEMANDE DE SURVEILLANCE ACCRUE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC :

ATTENDU le vandalisme survenu au bureau de poste, établissement situé en plein cœur de notre municipalité, dans la fin de semaine de la St-Jean et la fin de semaine de la Fête du travail;

ATTENDU OU'une augmentation des vols et'du vandalisme au sein de notre communauté se fait

ATTENDU QUE bien souvent, ces actes répréhensibles se passent en soirée et parfois même durant la journée;

ATTENDU QUE le montant alloué au budget 2004 à la Sûreté du Québec, soit 67 920\$, se doit d'être justifié auprès de nos contribuables ;

IL EST PROPOSÉ PAR VALMONT VACHON,

SECONDÉ PAR DANIEL FORTIN

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que l'on demande à la Sûreté du Québec une surveillance accrue dans notre municipalité et ce, sans relâchement lors des longs congés de fin de semaine.

Copie certifiée conforme

ce 7/09/2004

- Chylane - Chylane - Secrétaire - Trésorier

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN, tenue le mercredi 8 septembre 2004 à 15 h 08, à la MRC de Manicouagan, au 768, rue Bossé à Baie-Comeau.

SONT PRÉSENTS:

Georges-Henri Gagné

Préfet

M. Ivo Di Piazza Maire de Baie-Comeau

Marcel Poulin

Maire de Baie-Trinité

M. Michel Lévesque Maire de Franquelin

M Ghislain Beaudin Maire de Pointe-Lebel

M. Jean-Charles Girard M. Jean-Pierre Boulay

Maire de Chute-aux-Outardes

M. Claude Lavoie Maire de Pointe-aux-Outardes

Représentant de Ragueneau

M^{me} Patricia Huet

Directrice générale et secrétaire-trésorière

EST ABSENT:

Patrick Larocque

Maire de Godbout



CONSIDÉRANT

que les huit (8) municipalités de la MRC de Manicouagan ont adopté une résolution autorisant la MRC à signer l'entente à intervenir avec le ministre de la Sécurité publique relative aux services fournis par la Sûreté du Québec;

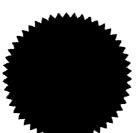
CONSIDÉRANT

que la MRC de Manicouagan est satisfaite du projet d'entente déposé.

Sur motion de monsieur Ghislain Beaudin, il est proposé et unanimement résolu que le préfet, monsieur Georges-Henri Gagné, soit et est désigné pour signer, pour et au nom de la MRC de Manicouagan, l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC avec le ministre de la Sécurité publique et le représentant de la Sûreté du Québec.

Je soussignée, Patricia Huet, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la présente résolution a été adoptée à une session régulière de la Municipalité régionale de comté de Manicouagan, tenue le mercredi 8 septembre 2004, à laquelle il y avait quorum.

Baie-Comeau, ce 10^{ikma} jour du mois de septembre deux mille quatre.



COPIE CERTIFIÉE CONFORME:

Patricia Huet

Passicia Hus

Directrice générale et secrétaire-trésorière

TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE INC.

MRC: Acton, Beauharnois-Salaberry, Brome-Missisquoi, La Haute-Yamaska, Lajemmerais, La Vallée-du-Richelieu, Le Bas-Richelieu, Le Haut-Richelieu, Le Haut-Saint-Laurent, Les Jardins-de-Napierville, Les Maskoutains, Roussilion, Rouville, Vaudreuil-Soulanges et Ville de Longueuii

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Rencontre de la Table de concertation des Préfets de la Montérégie tenue à L'Hostellerie Rive Gauche, située au 1810, rue Richelieu à Beloeil dans la MRC de La-Vallée-du-Richelieu, le 10 septembre 2004 à 10 h 00.

Sont présents les présets et présets suppléants sulvants: Mme Jocelyne Bates, présete de la MRC de Roussillon;

M. Daniel Charlebois, préfet suppléant de la MRC de Beauharnois-Salaberry; M. Michel Daviau, préfet de la MRC Les Maskoutains;

Mme Susie Dubois, préfet suppléant de la MRC de Rouville;

M. Arthur Fauteux, préfet de la MRC de Brome-Missisquoi;

M. Richard Gauthier, préfet de la MRC d'Acton;

Mme Jeannine Giroux-Lavallée, préfet de la MRC Le Haut-Saint-Laurent; M. Olivar Gravel, préfet de la MRC Le Bas-Richelieu;

M. Rosaire Houle, préfet de la MRC de Rouville et président de la Table;
M. Normand Lefebvre, préfet suppléant de la MRC Les Jardins-de-Napierville;
M. Yvon Major, préfet de la MRC de Lajemmerais;

M. Gilles Plante, préfet de la MRC La Vallée-du-Richelieu;

M. André-Guy Racine, préfet de la MRC La Haute-Yamaska.

M. Marcel Roy, préset de la MRC Les Jardins-de-Napierville;

M. Charlemagne Vaillancourt, préfet suppléant de la MRC Le Haut-Richelieu.

Négociations entourant le renouvellement des ententes de police

Considérant que la Sûreté du Québec a récemment tenu des rencontres avec 240-09-10 certaines MRC de la Montérégie en vue d'amorcer des négociations dans le cadre du renouvellement des ententes relatives à la fourniture de services de police par la

> Considérant, dans le cadre de ces négociations, qu'il appert, selon les représentants de la Sûreté du Québec, que très peu de modifications pourront être apportées au projet d'entente issu de la concertation entre le ministère de la Sécurité publique, la SQ et les unions municipales;

> Considérant qu'il avait été compris, jusqu'à maintenant, que ce projet d'entente se voulait d'abord et avant tout un modèle de base pouvant être adapté à la situation de chacune des MRC;

240-09-10 (suite)

Considérant, dans cette perspective, que le ministère de la Sécurité publique et la Sûreté du Québec ne semblent pas disposés à entreprendre de vraies négociations en vue du renouvellement des ententes relatives à la fourniture de services de police par la SQ;

En conséquence, il est proposé par M. Arthur Fauteux, préfet de la MRC de Brome-Missisquoi, appuyé par M. Richard Gauthier, préfet de la MRC d'Acton, et résolu que la Table de concertation des Préfets de la Montérégie dénonce, auprès du ministre de la Sécurité publique, de la Sûreté du Québec, de la Fédération québécoise des municipalités du Québec et de l'Union des municipalités du Québec, le contexte dans lequel la Sûreté du Québec a entrepris en Montérégie les prépositations en vue du repropuellement de settentes solutions à la fourier de négociations en vue du renouvellement des ententes relatives à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec. Adoptée

Copie certifiée conforme ce 8 octobre 2004

Sain Mary

Rosaire Marcil Secrétaire de la Table

Viliages

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC NES BASQUES DU MERCREDI 15 SEPTEMBRE 2004

À la séance régullère du conscil de la MRC des Basques tenue le meroredi 15 septembre 2004 au 32 rue Principale Sud, St-Jean-de-Dicu, en présence de :

> mairesse de Saint-Clément Mmo Aliotte April pro-maire de St-Bloi M. Réjent Filion maire de Trois-Pistoles M. Jean-Pierre Ricux maire de Saint-Guy M. Jean-Noël Bolduc M. Jérôme Roulean maire de Saint-Simon maire de Saint-Jean-de-Dieu M. Rodrigue Souland Mme Lorraine L. Malenfant mairesse de Sointe-Rits maire de Sainte-Françoise M. Alcide D'Amours maire de Saint-Mathieu M. Norbert Rousselau M. Gérard Bozulieu maire de Notre-Dame-dus-Neiges maire de Saint-Médard M. Jean-Yves Bearlieu préfet de la MRC des Braques M. André Leblond M. François Gosselin secrétaire-trésorier

LA RÉSOLUTION SUIVANTE A ÉTÉ ADOPTÉE

Signatures - entente de services avec la SO

Considérant que pour atteindre le déficit zéro en 1998, le gouvernement du Québec implantait dans les postes de la Séroté du Québec de seize MRU du Québec un nouvel horaire de travail de 12 heures;

Considérant que ces MRC unt fonctionné avec des effectifs réduits depuis ce temps, puisque des relèves de 12 heures nécessitent 8 patrouilleurs plutôt que 10 sur les relèves de 9 heures;

Considérant que les municipilités paient le même coût pour un service de 12 heures qu'un service de 9 heures;

Considérant que la MRC des Basques ne peut pas accepter ce manque d'iniquité flagrant pour ses citoyens;

Considérant les différentes interventions de la MRC auprès de la SQ depuis avril 2003:

Considérant une réponse écrile du 14 juin 2004 et une rencontre du préfet et de M. Luc Filion de la SQ région Bas-St-Laurent;

Considérant qu'à cette demière rencontre, il a été convenu d'inscrire la demande de la MRC à l'intérieur de l'entente de service à intervenir pour la fourniture des services de la SQ;

Considérant qu'à ce jour auchn projet fourni ne sait mention de la demande de la MRC;

Par conséquent, Sur une proposition de M. Alcide D'Amours Il est unanimement résolu

Que le conseil de la MRC des Basques nomme MM. André Leblond et François Gosselin signataires de l'entente de service à intervenir pour la fourniture des services de la SQ;

Que le conseil de la MRC des Basques autorise la signature uniquement lorsque l'entente sera modifiée de la façon suivante:

"La Sureté du Québec s'enjage à discuter dans les plus brefs délais du principe de la relève de 12 heures versus 9 heures de façon à cil que les citoyens de la MRC des Basques soient traités équitablement (comme la majorité des postes de la SQ) en fonction des ressources humaines et/ou financières."

ADOPTÉE

FRANCOIS GOSSELIN, SEC.-TRÉS

COPTE CONFORME Trais-Pistoles, Lc 20 septembre 2004

N/B.: Sous réserve de l'approbation du procès-verbal du 15 septembre 2004 lors d'une séance subséquente.



MUNICIPALITÉ DE LABELLE Extrait du procès-verbal de la séance spéciale du conseil du 20 septembre 2004 Ajournement du 24 septembre 2004

RÉS. 334.09.04 INSATISFACTIONS DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT le manque de présence de la Sûreté du Québec sur le territoire de Labelle;

CONSIDÉRANT le manque d'effectif de la Sûreté du Québec, à savoir, <u>deux</u> voltures de patrouille avec un policier par véhicule de 8 h à 16 h et <u>une</u> volture de patrouille avec deux policiers de 16 h à 8 h <u>pour tout le territoire de la MRC des Laurentides</u>;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides dessert un territoire de 1 800 km carré;

CONSIDÉRANT QU'il est impossible pour deux policiers de répondre à toutes les urgences d'un territoire de 1 800 km carré tout en faisant respecter les lois et règlements et en assurant la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le manque flagrant de présence de policiers sur notre territoire engendre une augmentation alarmante de la délinquance et ce, à plusieurs niveaux, entre autres, du vandalisme, des méfaits et des crimes;

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes des citoyens de la Municipalité concernant, entre autres, la vitesse excessive sur les chemins du Lac-Labelle et du Moulin, le non-respect des lois et règlements par des conducteurs de VTT, l'utilisation des freins « Jacob » par les véhicules lourds;

CONSIDÉRANT la rencontre du 8 septembre dernier qui a eu lieu entre monsieur Plerre Lanthier, lieutenant directeur de la Sûreté du Québec, et des citoyens de Labelle et membres du conseil municipal;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Saqint-Cyr APPUYÉ par le conseiller André Chapdelaine ET RÉSOLU d'informer la Sûreté du Québec de l'insatisfaction de la population et membres du conseil de la Municipalité de Labelle quant à la couverture policière. Que la MRC des Laurentides solt avisé de ladite insatisfaction et que son appul lui solt demandé ainsi que celle de chaque municipalité présentée à la table des maires.

Que la MRC des Laurentides Intervienne à titre de représentant des municipalités auprès de la Sûreté du Québec pour négocier les solutions à apporter à la problématique.

Qu'une copie conforme de la présente résolution soit envoyée au ministre de la Sécurité publique, monsieur Jacques Chagnon.

Adoptée à l'unanimité

COPIE CERTIFIÉE, CONFORME EN DATE DU 2004/09/28

Secrétaire-trésorière / directrice générale par intérim



AGA - 02-10-2004

Projet de résolution

AGA - 02-10-2004/

Insatisfaction à l'égard des services de la Sûreté du Québec

ATTENDU QUE les MRC constatent, depuis plusieurs mois, une nette diminution de la visibilité policière et les services de la Sûreté du Québec en général;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec, dans la délivrance des services policiers sur les territoires des MRC ne semble pas atteindre les objectifs fixés dans les plans d'activités locales et régionales en raison, notamment, du manque d'effectifs policiers en fonction;

ATTENDU QUE les effectifs policiers de la Sûreté du Québec sont nettement insuffisants pour assurer des services adéquats en matière de sécurité publique;

ATTENDU QUE cette situation déplorable semble généralisée dans de nombreuses MRC où sont dispensés des services de la Sûreté du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : APPUYÉ PAR :

DE DEMANDER au ministre de la Sécurité publique, M. Jacques Chagnon, d'augmenter les effectifs policiers afin que la Sûreté du Québec puisse offrir de meilleurs services policiers;

Modification de la résolution adoptée en assemblée plénière le 2 octobre 04

La demande résultant de la résolution initiale se lit ainsi :

Il est proposé de demander au ministre de la Sécurité publique, monsieur Jacques Chagnon, d'augmenter les effectifs policiers afin que la Sûreté du Québec puisse offrir de meilleurs services policiers.

Deux amendements à cette résolution ont été proposés et acceptés. Le préfet de la MRC d'Arthabasca, monsieur Marcel Lévesque, (entente signée dans cette MRC) a proposé le premier amendement afin que l'on précise effectifs policiers présents. Ce dernier soutient que, d'une part, le ministre s'est montré insensible à leur demande d'augmenter les effectifs policiers, et d'autre part, le nombre de policiers figurant sur l'entente ne reflète pas la réalité sur le terrain. Il se plaint qu'il y a trop de temps supplémentaire effectué, ce qui met en cause la qualité de services et qui confirme que le nombre de policiers affectés à un territoire MRC est en fait un nombre virtuel.

Un deuxième amendement a été proposé par monsieur Houde de la MRC Rouville et qui a trait au coût des services policiers. On demande de s'assurer qu'aucun coût additionnel ne se rajoute à celui déjà établi, et ce, même si le ministre devait augmenter les effectifs sur le terrain.

La résolution se lirait ainsi :

Il est proposé de demander au ministre de la Sécurité publique, monsieur Jacques Chagnon, d'augmenter la présence des effectifs policiers afin que la Sûreté du Québec puisse offrir de meilleurs services policiers, et ce, sans coût additionnel.

Le président de la Fédération, monsieur Michel Belzile, est venu expliquer en assemblée plénière que la Fédération poursuivra ses représentations auprès du ministre, qu'elle a l'intention d'aller plus loin dans ce dossier et d'écouter davantage les demandes des agriculteurs. La Fédération a aussi annoncé la création d'une commission permanente sur la sécurité publique, présidée par monsieur Gilles Plante de la MRC de McMasterville. Une première rencontre informelle a déjà eu lieu entre le président Plante, et l'I/C Leblanc, de l'inspecteur Moore et du capitaine Bissonnette. La résolution adoptée en plénière sera référée à cette commission permanente. Le président de la commission est venu rassurer les élus quant à son intention de prendre bien au sérieux de cette résolution.

Finalement, plusieurs élus ont fait part de leurs inquiétudes quant à la durée de l'entente (10 ans) et de voir aucune possibilité de réouverture de celle-ci. On suggère aux élus de ne pas signer d'entente sous ces conditions.



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU C**OMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE** (CSP) DE LA MUNICIP**ALITÉ RÉGIONALE DE CO**MTÉ DE LOTBINIÈRE TENUE À LAURIER-STATION LE 12 OCTOBRE 2004

002-10-2004

CONSTRUCTION DU POSTE

Attendu que cela fait plus de 4 ans qu'il est question de la construction d'un nouveau poste de la Sûreté du Québec à Laurier-Station;

Attendu que le projet de construction d'un nouveau poste a été étudié à fond par les autorités gouvernementales;

Attendu que le site du nouveau poste est déjà choisi;

Attendu qu'il y aurait des travaux majeurs de rénovation pour rendre le poste actuel fonctionnel;

Attendu que les sommes allouées pour la construction du nouveau poste ont été approuvées par les autorités;

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Monsieur Bernard Lemay et résolu unanimement par les membres du CSP de demander au ministre de la Sécurité publique de débloquer les sommes pour que la construction du nouveau poste se réalise dès que possible.

Résolution adoptée

Copie conforme, certifiée par

Daniel PairyDG secrétaire-trésorier Le 15 octobre, 2004

N° de résolution

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DES BASQUES DU 12 OCTOBRE 2004

À la séance du comité administratif de la MRC des Basques tenue le 12 octobre 2004 à 9H à la salle Les Razades, au 400 rue Jean Rioux, Trois-Pistoles, en présence de :

M^{ne} Aliette April M. Jérôme Rouleau M. Jean-Pierre Rioux M. André Leblond mairesse de St-Clément maire de St-Simon maire de Trois-Pistoles préfet de la MRC des Basques

M. François Gosselin

secrétaire-trésorier

Absent:

M. Rodrigue Soulard

maire de St-Jean-de-Dieu

LA RÉSOLUTION SUIVANTE A ÉTÉ ADOPTÉE :

Entente de services avec la Sûreté du Québec

Considérant la résolution 2004.09.22.4 de la MRC des Basques concernant la signature de l'entente de la Sûreté du Québec (voir ci-jointe);

Considérant la lettre du chef intérimaire de la section du Bas-Saint-Laurent datée du 28 septembre;

Par conséquent, Sur une proposition de M. Jérôme Rouleau Il est unanimement résolu:

Que le comité administratif ne modifie pas sa résolution 2004.09.22.4 et demande au ministre de modifier l'entente de la façon suivante:

D'ajouter au point 6.2: Une telle modification est conditionnelle, soit à la demande de la MRC des Basques (voir en annexe), soit à un changement du territoire....

D'ajouter en annexe :

"Engagement de la Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec s'engage à discuter dans les plus brefs délais du principe de la relève de 12 heures versus 9 heures de façon à ce que les citoyens de la MRC des Basques soient traités équitablement (comme la majorité des postes de la SQ) en fonction des ressources humaines et/ou financières."

fonction des ressources humaines et/ou financières."

Que copic de la présente soit expédiée à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).

ADOPTÉE

François Gosselin, Sec.

COPIE CONFORME

Trois-Pistoles, Le 18 octobre 2004

N/B : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal du 12 octobre 2004 lors d'une séance subséquente.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU BAS-RICHELIEU

1275, chemin des Patriotes

Sorel-Tracy (Québec) J3P 2N4

Téléphone: (450) 743-2703 / Télécopieur: (450) 743-7313

Courriel: mrc@mrc-bas-richelleu.qc.ca

Le 15 décembre 2004

Monsieur Jacques Chagnon Ministre de la Sécurité publique 2525, boulevard Laurier Tour des Laurentides, 5^e étage Sainte-Foy (Québec) G1V 2L2

BUREAU DU

1 7 DEC. 2004

COMMANDANT

Objet : Appui concernant les négociations entourant le renouvellement des ententes relatives aux services de police

Monsieur le Ministre,

Veuillez trouver ci-inclus copie de la résolution numéro 2004-11-322 adoptée par les membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) du Bas-Richelieu à leur séance régulière du 10 novembre 2004.

Par cette résolution, la MRC du Bas¹Richelieu appuie la position de la Table de concertation des préfets de la Montérégie qui dénonce le contexte dans lequel la Sûreté du Québec a entrepris en Montérégie les négociations en vue du renouvellement des ententes relatives à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec.

Vous remerciant à l'avance de l'attention que vous accorderez dans ce dossier, nous vous prions d'agréer, Monsieur la Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

rev Sound

Denis Boisvert

DB/hp

p. j. Résolution

c. c. M. Jean-Marc Fournier, ministre des Affaires mun_icipales, du Sport et du Loisir M. Michel Belzil, président, Fédération québécoise des municipalités M. Daniel Boucher, inspecteur chef, district de la SQ de la Montérégie MRC de la Montérégie Membres du Comité de sécurité publique de la MRC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU BAS-RICHELIEU

1275, chemin des Patriotes

Sorel-Tracy (Québec) J3P 2N4 Téléphone: (450) 743-2703 / Télécopieur: (450) 743-7313

Courriel: mrc@mrc-bas-richelieu.qc.ca

NUMÉRO 2004-11-322 ADOPTÉE PAR RÉSOLUTION COPIE DE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU BAS-RICHELIEU À SA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 NOVEMBRE 2004 AU SUJET D'UN APPUI À LA TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE CONCERNANT LES NÉGOCIATIONS ENTOURANT LE RENOUVELLEMENT DES ENTENTES RELATIVES AUX SERVICES DE POLICE.

Les membres prennent connaissance de la résolution numéro 240-09-10 reçue de la Table de concertation des préfets de la Montérégie au sujet des négociations entourant le renouvellement des ententes de police.

CONSIDÉRANT le contenu de cette résolution, il est proposé par M^{me} la Conseillère Réjane T. Salvail, appuyée par M. le Conseiller Claude Pothier, que le Conseil de la MRC du Bas-Richelieu appuie la position de la Table de concertation des présets de la Montérégie qui dénonce auprès du ministre de la Sécurité publique, de la Sûreté du Québec, de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), le contexte dans lequel la Sûreté du Québec a entrepris en Montérégie les négociations en vue du renouvellement des ententes relatives à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée Extrait conforme

Denis Boisvert

Directeur général et secrétaire-trésorier

Ce 15 décembre 2004

Denis Boisvert

Directeur général et secrétaire-trésorier



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU BAS-RICHELIEU

1275, chemin des Patriotes Sorel-Tracy (Québec) J3P 2N4 Téléphone: (450) 743-2703 / Télécopieur: (450) 743-7313 Courriel: mrc@mrc-bas-richelieu.qc.ca

Le 15 décembre 2004

Monsieur Jacques Chagnon Ministre de la Sécurité publique 2525, boulevard Laurier Tour des Laurentides, 5^e étage Sainte-Foy (Québec) G1V 2L2

BUREAU DU

1 7 DEC. 2004

COMMANDANT

Objet : Demande d'augmentation du nombre d'effectifs policiers de la Sûreté du Québec

Monsieur le Ministre,

Veuillez trouver ci-inclus copie de la résolution numéro 2004-11-323 adoptée par les membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) du Bas-Richelieu à leur séance régulière du 10 novembre 2004.

Par cette résolution, la MRC du Bas-Richelieu, en appui à la Table de concertation des préfets de la Montérégie et à la MRC de Rouville, dénonce le nombre insuffisant d'effectifs policiers de la Sûreté du Québec pour assurer des services adéquats en matière de sécurité publique et demande que le nombre d'effectifs soit augmenté afin de permettre à la Sûreté du Québec d'offrir de meilleurs services.

Vous remerciant à l'avance de l'attention que vous accorderez à cette demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

enis Boisve**y**t

DB/hp

p. j. Résolution

c. c. M. Jean-Marc Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir M. Michel Belzil, président, Fédération québécoise des municipalités M. Daniel Boucher, inspecteur chef, commandant du district de la SQ de la Montérégie MRC de la Montérègie



COPIE DE RÉSOLUTION NUMÉRO 2004-11-323 ADOPTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU BAS-RICHELIEU À SA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 NOVEMBRE 2004 AU SUJET D'UNE DEMANDE RELATIVE À L'AUGMENTATION DU NOMBRE D'EFFECTIFS DE LA SQ POUR ASSURER DE MEILLEUR SERVICE.

Les membres prennent connaissance de la résolution numéro 241-09-10 reque de la Table de concertation des préfets de la Montérégie au sujet de son insatisfaction à l'égard des services de la Sûreté du Québec.

CONSIDÉRANT le contenu de cette résolution, il est proposé M. le Conseiller Raymond Mondou, appuyé par M. le Conseiller Gilles Salvas, que le Conseil de la MRC du Bas-Richelieu, en appui à la Table de concertation des préfets de la Montérégie et à la MRC de Rouville :

- dénonce, auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), le nombre insuffisant d'effectifs policiers de la Sûreté du Québec pour assurer des services adéquats en matière de sécurité publique;
- demande au ministre de la Sécurité publique d'augmenter le nombre d'effectifs policiers afin que la Sûreté du Québec puisse offrir de meilleurs services.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée Extrait conforme Denis Boisvert

Directeur général et secrétaire-trésorier

Denis Boisvert

Directeur général et secrétaire-trésorier

Ce 15 décembre 2004

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE DUBUC MUNICIPALITÉ DE ST-DAVID-DE-FALARDEAU

RÉSOLUTION EXTRAITE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2004.

311-2004

Sûreté du Québec - Centres d'appel régionaux.

CONSIDÉRANT

le communiqué reçu du Syndicat de la fonction publique du Québec informant la municipalité que « la Sûreté du Québec (SQ) étudie présentement la possibilité de mettre en place un Système intégré de radiocommunications policières (SIRP) qui lui permettrait de réduire de onze à deux le nombre de ses centres d'appels qui sont actuellement répartis dans les différentes régions du Québec. Par la même occasion, la SQ en profiterait pour abolir 363 postes de préposé aux télécommunications, sur une période de temps allant de juin 2006 à décembre 2007. Il y a actuellement 443 préposés, il n'en resterait plus que 80. »;

CONSIDÉRANT

que les postes abolis le seraient principalement dans les régions du Québec.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Mme la conseillère Carole Larouche, appuyé par M. le conseiller Gilles Lapointe et résolu que la municipalité de St-David-de-l'alardeau informe les autorités de son profond désaccord avec le scénario envisagé par la Sûreté du Québec d'abolir des postes de préposés aux télécommunications dans les régions du Québec, lesquelles régions contribuent financièrement au fonctionnement de la Sûreté du Québec, pour centraliser les services dans 2 centres d'appel, privant ainsi les régions de services de proximité de première importance et de retombées économiques considérables. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Copie certifiée conforme. Ce 15° jour de décembre 2004.

Daniel Hudon

Secrétaire-trésorier et directeur général

PROVINCE DE QUÉBEC, MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

EXTRAIT DES MINUTES d'une séance du conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine, tenue mercredi le 8 décembre 2004 à 19 heures 30, à jaquelle séance sont présents les conseillers de comté suivants:

M. Bernard Baril Maire d'Albanel M. Georges Simard Maire de Dolbeau-Mistassini M. Daniel Savard Conseiller de Dolbeau-Mistassini Mme Jeanne Savard Maire de Girardville M. Denis Tremblay Maire de St-Thomas-Didyme M. Lucien Guillemette Maire de Normandin M. Daniel Tremblay Maire de N.-D.-de-Lorette M. Gilbert Goulet Conseiller de Péribonka Maire de St-Augustin Mme Nicole Fortin Maire de St-Edmond-les-Plaines M. Jean-Guy Doré M. Clermont Lamontagne Conseiller de St-Eugène-d'Argentenzy Mme Denise Lamontagne Conseillère de Ste-Jeanne-d'Arc Mme Thérèse Lapointe Maire de St-Stanislas

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur Denis Trottier, Préfet de la MRC et Maire de la municipalité de Péribonka.

Assistent également à cette assemblée, Monsieur Christian Bouchard, directeur général et secrétaire-trésorier et Monsieur Jacques Potvin, coordonnateur à l'aménagement et au développement.

Fermeture envisagée de la majorité des Centres de gestion des appels (CGA) de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE les élus(es) de la MRC de Maria-Chapdelaine ont été informés de l'intention du ministère de la Sécurité publique de fermer le Centre de gestion des appels (CGA) de la Sûreté du Québec à Saguenay sous un prétexte de rentabilité et d'efficacité;

CONSIDÉRANT QUE, le cas échéant, cette orientation amènera sans contredit une détérioration des services offerts à la population général, particulièrement dans les régions plus éloignées, et qu'elle affectera l'efficience du travail des policiers en cas d'urgences notamment du fait que les futurs(es) préposés(es) ne connaissent aucunement les réalités locales;

CONSIDÉRANT, de plus, que plusieurs emplois seraient abolis par la fermeture du CGA de Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait davantage soutenir les régions dans une perspective de l'occupation dynamique du territoire et non pas centraliser dans les grands centres tous les services gouvernementaux;

CONSIDÉRANT QU'en outre, dans le contexte des discussions sur la décentralisation et de la dotation d'un nouveau pacte fiscal, les actions concrètes différent très largement du discours des représentants gouvernementaux;

409-12-04

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre des discussions intervenues visant la signature de l'entente relative à la fourniture des services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine, les élus(es) ont été rassurés des services dispensés en matière de communication par une visite guidée du CGA à Saguenay le 17 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE, par l'adoption de la résolution no. 371-11-04, le Conseil de la MRC autorisait la signature du protocole d'entente concernant la fournitures de services de police;

POUR TOUS CES MOTIFS: IL EST PROPOSÉ PAR M. Georges Simard, APPUYE PAR M. Bernard Baril, ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le Conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine dénonce vigoureusement l'intention du Gouvernement du Québec de centraliser les Centres de gestion des appels (CGA) de la Sûreté du Québec ; et,

QUE, concrètement, le Conseil de la MRC convient des actions suivantes:

- 1- De reporter la signature du protocole d'entente et la conférence de presse prévue le 14 décembre prochain;
- 2- D'interpeller la Conférence régionale des élus(CRÉ) afin qu'elle se prononce formellement en regard de cet enjeu au plan régional dans le cadre de la prochaine réunion prévue demain le 10 décembre ; et,
- 3- QUE copie de la présente soit transmises aux intervenants suivants:
 - M. Jacques Chagnon, ministre de la Sécurité publique;

M. Karl Blackburn, député de Comté Roberval;

- Mme Françoise Gauthier, ministre de l'Agriculture et responsable du développement régional;
- M. Michel Belzil, président de la FOM:
- M. Michel Tremblay, président de l'UMQ;

À toutes les MRC du Québec pour appui.

ADOPTÉE EN DATE DU 8 DÉCEMBRE 2004.

(SIGNÉ) DENIS TROTTIER, PRÉFET (SIGNÉ) CHRISTIAN BOUCHARD, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

COPIE AUTHENTIQUE À DOLBEAU-MISTASSINI CE 5 JANVIER 2005

CHRISTIAN BOUCHARD SECRETAIRE-TRESORIER

MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU FJORD-DU-SAGUENAY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay tenue à l'hôtel de ville de Rivière-Éternité, à 19 h, le mardi 14° jour du mois de décembre 2004, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de M. Jean-Marie Claveau, préfet et maire de Saint-Félix-d'Otis, à laquelle séance sont présents les conseillers de comté suivants:

M. Marcel Claveau,
M. Bertrand Couture,
M. Jean-Yves Dufour,
M. Gérard Duval,
M. Rémi Gagné,
Mme Carmen Simard,
Mme Gisèle Girard,
Mme Rita B. Gaudreault,
M. Hermé Lavoie,
M. Réjean Lévesque,
Mme Marie-Luce Martin,
M. Gérald Savard,

maire de Saint-Ambroise
maire de Saint-Charles-de-Bourget
maire de Saint-David-de-Falardeau
maire de Sainte-Rose-du-Nord
maire de Rivière-Éternité
maire de Ferland-et-Boilleau
maire de Saint-Fulgence
maire de L'Anse-Saint-Jean
maire de Petit-Saguenay
maire de Larouche
maire de Saint-Honoré

maire de Bégin

Participent également à cette séance :

Mme Christine Dufour,

coordonnatrice au territoire public et secrétaire-

trésorière adjointe

M. Denis Jubinville,

secrétaire-trésorier et directeur général

C-04-334 CENTRES D'APPELS RÉGIONAUX / SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'

une étude de faisabilité sur un projet de modernisation du traitement des appels de la population à la Sûreté du Québec est présentement en cours;

CONSIDÉRANT QUE

cette étude réduira de onze à deux le nombre de centres d'appels qui sont actuellement répartis dans les différentes régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE

par la même occasion, la Sûreté du Québec en profiterait pour abolir 363 postes de préposés aux télécommunications, sur une période de temps allant de juin 2006 à décembre 2007;

CONSIDÉRANT QU'

il y a actuellement 443 préposés et lorsque cette réorganisation sera terminée il ne resterait que 80 préposés;

CONSIDÉRANT QUE

les postes abolis seraient principalement dans les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE

le gouvernement du Québec analyse la possibilité de décentraliser les ministères vers les régions;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR

le conseiller de comté, M. Jean-Yves Dufour;

APPUYÉ PAR

la conseillère de comté, Mme Marie-Luce Martin;

...2

Résolution nº C-04-334

2 4

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE

la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay signifie à la Sûreté du Québec son désaccord dans le projet de modernisation du traitement des appels de la population car ce scénario abolit des postes de préposés aux télécommunications dans les régions du Québec, lesquelles régions contribuent financièrement au fonctionnement de la Sûreté du Québec, pour centraliser les services dans deux centres d'appels privant ainsi celles-ci de services de proximité de première importance et de retombées économiques considérables.

ET QUE

copie de la présente résolution soit transmise à :

M. Jean Charest, Premier Ministre du Québec; M. Jacques Chagnon, ministre de la Sécurité publique.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Denis Jubinville, CA Secrétaire-trésorier et directeur général

Saguenay, le 10 janvier 2005